

Service Prévention
des Risques
Naturels et
Hydrauliques

Pôle Seine Oise

Unité de Prévision
des Crues Seine
amont Marne
amont

Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC)

SPC Seine amont – Marne amont

Approuvé par Arrêté préfectoral du 3 mars 2020



Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	29/04/19	Version proposée à la relecture du SCHAPI
2	23/05/19	Version soumise à l'approbation des préfets de département
3	10/09/19	Modifications sur département 51

Affaire suivie par

Bertrand MILVILLE - Service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques
Tél. : 03 51 37 60 65
Courriel : bertrand.milville@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteurs

Félicien ZUBER – DREAL Grand Est / SPRNH / PSO / UPC Seine amont Marne amont
Nathalie LABONDE – DREAL Grand Est / SPRNH / PSO / UPC Seine amont Marne amont
Bertrand MILVILLE – DREAL Grand Est / SPRNH / PSO / UPC Seine amont Marne amont
Baptiste LEMIRRE – DREAL Grand Est / SPRNH / PSO / UPC Seine amont Marne amont

Relecteur

Emilie MAYSONNAVE – DREAL Grand Est / SPRNH / PSO

Référence(s) intranet

<http://>

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	5
1 - NOTICE DE PRÉSENTATION.....	7
1.1 - Bassin Versant de la Marne.....	7
1.2 - Bassin Versant de la Seine Amont et de l'Aube.....	9
1.2.1 - Le bassin de la Seine.....	9
1.2.2 - Le bassin de l'Aube.....	11
2 - RÈGLEMENT.....	13
2.1 - Article 1 : Périmètre d'intervention de l'État.....	13
2.1.1 - Territoire de compétence.....	13
2.1.2 - Périmètre d'intervention de l'État.....	13
2.2 - Article 2 : Intervention des collectivités territoriales.....	15
2.2.1 - Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales.....	15
2.2.2 - Collectivités territoriales projetant de mettre en place un dispositif de surveillance.....	16
2.3 - Article 3 : Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues.....	17
2.3.1 - Dispositifs de mesure.....	17
2.3.1.a - Réseau de mesure hydrométrique.....	17
2.3.1.b - Réseau de mesure pluviométrique.....	17
2.3.2 - Mesures effectuées par les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues.....	17
2.3.2.a - L'EPTB Seine Grands Lacs.....	17
2.3.2.b - L'EPA Voies Navigables de France.....	18
2.3.3 - Prévisions météorologiques.....	18
2.4 - Article 4 : Dispositif d'information.....	19
2.4.1 - Descriptif général.....	19
2.4.1.a - Contenu disponible et fréquences de mise à jour.....	19
2.4.1.b - Niveaux de vigilance aux crues.....	19
2.4.1.c - La vigilance météorologique et hydrologique.....	20
2.4.1.d - Le service d'avertissement automatique Vigicrues Flash.....	21
2.4.2 - Découpage en tronçons du périmètre surveillé.....	21
2.4.3 - Stations du dispositif de vigilance.....	21
2.4.4 - Conditions d'accès au dispositif.....	22
2.4.4.a - Mise à disposition de l'information.....	22
2.4.4.b - Diffusion de l'information.....	22
2.5 - Article 5 : Échéancier d'entrée en vigueur.....	24
ANNEXES.....	25

Signification des abréviations utilisées

COZ : Centre Opérationnel de Zone

DDT : Direction Départementale des Territoires

DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques

EPA : Établissement Public Administratif

EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin

IIBRBS : Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine

MTESS : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

PAPI : Programme d'Action de Prévention des Inondations

RIC : Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues

RDI : Mission de Référent Départemental Inondations confiée à une DDT

SCHAPI : Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SDPC : Schéma Directeur de Prévision des Crues

SPC : Service de Prévision des Crues

SPC SAMA : Service de Prévision des Crues Seine Amont Marne Amont

VNF : Voies Navigables de France

PRÉAMBULE

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a engagé la réforme de l'annonce des crues et a confié à l'État l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues.

Cette réforme s'est traduite par :

- la réorganisation territoriale du dispositif d'annonce des crues de l'État pour passer de l'annonce à la prévision des crues, grâce à la mise en place de Services de Prévision des Crues (SPC), aux compétences renforcées ;
- la création d'un Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), qui assure la coordination de la prévision des crues au niveau national et fournit un appui technique aux SPC.

De manière opérationnelle, la vigilance aux crues est mise en œuvre depuis 2006. Cette procédure, dont l'objectif principal est d'améliorer d'une part l'anticipation dont disposent les gestionnaires de crise et d'autre part l'information du grand public, qualifie le risque hydrologique dans les 24 heures à venir. Ce faisant, elle introduit les notions de prévision et d'incertitude dans la gestion des crises d'inondation.

Le déploiement de la vigilance aux crues est organisée :

- sur chaque grand bassin hydrographique par un Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) ;
- sur le territoire de chaque SPC par un Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC), qui met en œuvre le SDPC concerné.

Le contenu de ces documents est défini par le décret n°2005-28 du 12 janvier 2005 relatif à l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues, pris en application des articles L. 564-1, L. 564-2, L. 564-3 du code de l'environnement et par l'arrêté du 15 février 2005 relatif aux SDPC, aux RIC, et à la transmission de l'information correspondante.

En dehors des cours d'eau surveillés au titre de la vigilance aux crues, le service Vigicrues Flash mis en œuvre par le SCHAPI permet d'alerter les collectivités territoriales.

Le SDPC du bassin Seine-Normandie a été arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin le 8 mars 2012.

Le présent RIC met en œuvre le SDPC Seine-Normandie sur le territoire du SPC Seine amont – Marne amont de la DREAL Grand Est, en remplacement du précédent RIC approuvé en juillet 2014. Il est composé d'une notice, d'un règlement, et d'annexes.

Les principales modifications de ce présent projet de RIC par rapport au précédent sont :

- Le tronçon Seine amont a été prolongé jusqu'à la commune de Nod-sur-Seine en s'appuyant sur la station hydrométrique de Plaines-Saint-Lange en tant que station de vigilance et de prévision

et sur la station hydrométrique de Nod-sur-Seine en tant que station de vigilance.

- Le tronçon Aube amont a été prolongé jusqu'à la commune de Bayel, à l'aval immédiat de la confluence entre l'Aube et l'Aujon, sans ajouter de nouvelle station de vigilance ou de prévision.
- Le tronçon Saulx-Ornain a été scindé en trois parties. Le premier tronçon appelé « Saulx amont » va de la limite communale entre Montiers-sur-Saulx et Paroy-sur-Saulx à la confluence de l'Ornain avec la Saulx. Il comprend la station de Montiers-sur-Saulx en tant que station de vigilance et la station de Mognéville en tant que station de vigilance et de prévision. Le deuxième tronçon appelé « Ornain » va de la limite communale entre Houdelaincourt et Abainville à la confluence de l'Ornain avec la Saulx. Il comprend les stations de Saint-Joire et de Varney en tant que stations de vigilance et la station de Tronville en tant que station de vigilance et de prévision. Le troisième tronçon appelé « Saulx aval » va de la confluence de l'Ornain avec la Saulx à la confluence de la Saulx avec la Marne. Il comprend la station de Vitry-en-Perthois en tant que station de vigilance et de prévision.
- Le tronçon Marne moyenne a été scindé en deux parties. Le premier tronçon appelé « Marne moyenne » va de la confluence de la Saulx avec la Marne à la limite communale entre Cumières et Hautvillers (limite de navigabilité de la Marne). Il comprend les stations de La Chaussée-sur-Marne et de Châlons-en-Champagne en tant que station de vigilance et de prévision. Le second tronçon appelé « Marne champenoise » va de la limite communale entre Cumières et Hautvillers à la limite départementale entre l'Aisne et la Seine-et-Marne. Il comprend la station de Reuil en tant que station de vigilance et la station de Château-Thierry en tant que station de vigilance et de prévision.

1 - NOTICE DE PRÉSENTATION

Le Service de Prédiction des crues Seine amont Marne amont (SPC SAMA) exerce sa compétence sur deux bassins versants distincts : le bassin versant de la Seine amont et le bassin versant de la Marne amont. Tous deux sont principalement exposés à des crues de débordement en lit majeur lentes et durables, caractéristiques des bassins de plaine.

1.1 - Bassin Versant de la Marne

La Marne contrôle un bassin versant d'environ 12 700 km² et traverse 6 départements dont la Haute-Marne, la Meuse, la Marne et l'Aisne sur le territoire du SPC SAMA. Elle est le deuxième affluent de la Seine par la surface drainée après l'Oise (16 900 km²) et avant l'Yonne (10 900 km²). La Marne s'écoule sur 506 km de sa source à Balesmes-sur-Marne (Haute-Marne) sur le plateau de Langres (420 m NGF) à son confluent avec la Seine (27 m NGF). Ses principaux affluents sur le territoire du SPC SAMA sont la Suize, le Rognon, la Blaise, la Saulx et l'Ornain.

Les caractéristiques climatiques locales dépendent largement de la situation géographique et du relief. Le climat du bassin de la Marne présente, d'Ouest en Est, une accentuation très nette de l'influence continentale. Ainsi, les moyennes pluviométriques varient de 700 à plus de 1 100 mm/an. Ces caractéristiques pluviométriques font que la Marne est un cours d'eau régulier au régime océanique de plaine marqué par un étiage estival (juin-septembre) et par un risque de crue important de novembre à mai.

Le fonctionnement du système hydrographique est très lié aux caractéristiques géologiques et géomorphologiques. Ce fonctionnement est schématiquement le suivant :

- En amont de Vitry-le-François, le bassin de la Marne amont et l'ensemble du Perthois, composé de la Saulx et de l'Ornain, sont réactifs à la pluviométrie et sont, par conséquent, une zone de genèse des crues. Il est à noter que la concomitance des crues de la Marne et de la Saulx est un facteur aggravant.
- En aval de Vitry-le-François et jusqu'à la limite aval des compétences du SPC SAMA (secteur appelé couramment Marne moyenne), la Marne, traversant une zone crayeuse au sol perméable, ne reçoit généralement pas d'apports significatifs ; sa vallée y est large et constitue un vaste champ d'expansion des crues induisant un laminage des crues.

Les crues majeures de la Marne et de ses affluents sont les suivantes :

- Janvier 1910
Hydrologie : après une période de gel, des pluies diluviennes venues du Sud-Ouest se sont abattues sur tout le bassin, provoquant un ruissellement rapide sur un sol gelé.
Domages : dommages structurels aux bâtiments, infrastructures coupées.
- Novembre 1924

Hydrologie : pluies diluviennes à la suite d'une année humide.

Dommmages : nombreux dégâts aux ouvrages d'art, ponts emportés, maisons inondées et détruites, évacuation de centaines de personnes, plusieurs morts.

- Décembre 1947

Hydrologie : fonte des neiges accompagnée de pluies torrentielles. Facteur aggravant : encombrement des lits de certaines rivières par des ponts détruits lors de la seconde guerre mondiale.

Dommmages : graves dommages, baraquements envahis par les eaux en quelques minutes et en pleine nuit, mobiliers endommagés, caves inondées.

- Janvier 1955

Hydrologie : pluies d'une abondance exceptionnelle sur des sols gelés. En quelques heures seulement, la plupart des cours d'eau est en crue.

Dommmages : réseau routier local et régional fortement impacté, nombreuses habitations inondées.

- Avril 1983

Hydrologie : précipitations exceptionnelles, trois pics de crue.

Dommmages : inondations d'habitations, dégâts importants sur les cultures.

- Décembre 1993

Hydrologie : fort cumul des précipitations du 1 au 26 décembre, avec un épisode intense du 19 au 22 décembre.

Dommmages : habitations inondées, crue la plus importante en termes de surfaces inondées.

- Avril 2001

Hydrologie : nombreuses perturbations au cours de l'automne-hiver 2000-2001. Le mois d'avril 2001 est l'un des quatre plus arrosés des 53 dernières années.

Dommmages : nombreuses habitations inondées.

- Janvier 2002

Hydrologie : fin 2001, les nappes phréatiques sont hautes, les sols gelés et recouverts de neige. La vague de précipitations de fin décembre génère une brusque montée de la Marne et de ses affluents.

Dommmages : habitations inondées.

- Mai 2013

Hydrologie : épisodes pluvieux successifs entre le 1^{er} et le 5 mai sur des sols déjà très humides.

Dommmages : nombreuses habitations inondées, infrastructures routières coupées, dégâts importants sur les cultures.

- Janvier 2018

Hydrologie : 2 épisodes pluvieux début janvier et mi-janvier apportant un cumul de précipitations supérieur à 200 mm.

Dommmages : nombreuses habitations inondées, infrastructures routières coupées.

Depuis 1974, date de la mise en service du lac-réservoir Marne (ou lac du Der-Chantecoq) par

l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, initialement dénommé Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine (IIBRBS), le régime d'écoulement de la Marne et des crues, en particulier en aval de la ville de Saint-Dizier, est modifié par cet ouvrage d'une capacité de 350 millions de m³ cumulant les fonctions d'écrêtement des crues, d'une part, et de soutien d'étiage, d'autre part.

Le réseau navigable de la Marne débute sur le territoire du SPC SAMA. La Marne est utilisée à cette fin depuis sa jonction avec le canal latéral à la Marne en aval d'Épernay jusqu'à sa confluence avec la Seine.

Les principaux enjeux humains, économiques, patrimoniaux et environnementaux se concentrent dans les agglomérations de Chaumont, Saint-Dizier, Bar-le-Duc, Châlons-en-Champagne, Épernay et Château-Thierry.

Par arrêté du Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie en date du 27 novembre 2012, il est établi que les agglomérations de Châlons-en-Champagne et Saint-Dizier sont des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation.

1.2 - Bassin Versant de la Seine Amont et de l'Aube

1.2.1 - Le bassin de la Seine

La Seine, troisième fleuve français par sa longueur (776 km), draine une surface de quelque 78 000 km² et traverse 14 départements, dont la Côte d'Or, l'Aube et la Marne sur le territoire du SPC SAMA. Elle prend sa source à Saint-Germain-Source-Seine (Côte d'Or) sur le plateau de Langres, à une altitude de 471 m NGF. Ses principaux affluents sont l'Aube, l'Yonne, l'Oise et la Marne.

Sur le territoire du SPC SAMA, la Seine, longue de 490 km, contrôle un bassin versant d'environ 9 100 km². La longueur totale du réseau hydrographique du bassin de la Seine sur la zone de compétence du SPC SAMA est supérieure à 2 700 km. Les principaux affluents y sont l'Aube, la Laignes, l'Ource, la Barse et l'Hozain.

En raison de ses caractéristiques topographiques et géomorphologiques, la Seine s'écoule avec un régime hydraulique océanique fluvial de plaine. Les étiages sont essentiellement estivaux (juin-septembre) et les crues sont principalement hivernales et printanières (novembre-mai), causées par des pluies océaniques hivernales durables mais peu intenses. Les précipitations moyennes annuelles sont d'environ 700 mm/an et peuvent atteindre plus de 1 000 mm/an dans le Châtillonnais.

Les crues, en raison d'un lit majeur très large et peu pentu à l'aval, sont lentes et durables (jusqu'à plusieurs semaines en Seine Bassée Champenoise) et se caractérisent par un temps de propagation long. Celui-ci est, par exemple, de plusieurs jours entre Troyes et Nogent-sur-Seine. L'état initial des sols a un impact sur la cinétique de propagation des crues. Un sol saturé en eau ou gelé augmentera la capacité de ruissellement et l'amplitude de la crue.

Le fonctionnement du fleuve n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire du SPC SAMA. Deux

tronçons au comportement et à la sensibilité distincts peuvent être considérés :

- Le secteur de la source de la Seine à Bar-sur-Seine, par le vallonnement du bassin versant, est réactif à la pluviométrie et représente une zone de genèse des crues.
- Le secteur en aval de Bar-sur-Seine est moins sensible à la pluviométrie du fait de l'élargissement du lit majeur et du ralentissement de l'écoulement. De plus, les apports hydriques ne sont pas significatifs dans ce secteur, à l'exception de l'Aube qui ajoute un débit substantiel mais ne modifie pas le régime hydraulique.

Les crues majeures de la Seine et de ses affluents, à l'exception de l'Aube, sont les suivantes :

- Janvier 1910
Hydrologie : succession d'épisodes pluvieux exceptionnels qui saturent rapidement un sol déjà gorgé d'eau.
Dommmages : infrastructures routières et ferroviaires coupées, nombreuses habitations inondées.
- Janvier 1955
Hydrologie : cumul de pluies conséquent combiné à la fonte des neiges.
Dommmages : habitations inondées.
- Janvier 1982
Hydrologie : succession d'épisodes pluvieux sur un sol saturé.
Dommmages : entreprises, habitations inondées.
- Avril 1983
Hydrologie : pluviométrie exceptionnelle (environ 3 fois la normale).
Dommmages : inondations d'habitations.
- Mars 2001
Hydrologie : série de perturbations pluvieuses qui saturent le sol.
Dommmages : routes coupées, habitations et commerces inondés.
- Mai 2013
Hydrologie : précipitations importantes entre le 1^{er} et le 5 mai qui ont progressivement mis en charge les bassins amont de la Seine, de la Laignes et de l'Ource entraînant une forte montée des niveaux sur le tronçon Seine Amont.
Dommmages : entreprises, commerces et habitations inondées, une centaine de personnes évacuées, infrastructures routières coupées, champs inondés.
- Janvier 2018
Hydrologie : épisodes pluvieux successifs apportant des cumuls importants sur des sols déjà très humides.
Dommmages : entreprises, exploitations agricoles, nombreuses habitations inondées, beaucoup de personnes évacuées, infrastructures routières coupées.

Depuis 1966, date de la mise en service du lac-réservoir Seine (ou lac d'Orient) par l'EPTB Seine Grands Lacs, le régime d'écoulement de la Seine et des crues, en particulier en amont de la ville de

Troyes, est modifié par cet ouvrage d'une capacité de 207.8 millions de m³ combinant la fonction d'écrêtement des crues, d'une part, et celle de soutien d'étiage, d'autre part.

Le réseau navigable de la Seine débute sur le territoire du SPC SAMA. La Seine est utilisée à cette fin depuis sa jonction avec l'Aube, en amont de la commune de Nogent-sur-Seine jusqu'à son embouchure.

Les principaux enjeux humains, économiques, patrimoniaux et environnementaux se concentrent dans les agglomérations de Troyes, Bar-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.

Par arrêté ministériel en date du 6 novembre 2012, il est établi que l'agglomération de Troyes est un territoire dans lequel il existe un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale.

1.2.2 - Le bassin de l'Aube

Principal affluent de la Seine sur le territoire du SPC SAMA, l'Aube contrôle un bassin versant d'environ 3 600 km² en parcourant 238 km avant de confluer avec la Seine à Marcilly-sur-Seine dans le département de la Marne. Elle prend sa source en Haute-Marne, sur le versant nord du plateau de Langres à 380 m NGF d'altitude. Elle se situe en rive droite du fleuve parisien et traverse les départements de la Haute-Marne, de la Marne et de l'Aube. La longueur totale du réseau hydrographique est d'environ 1 050 km. Ses principaux affluents sont l'Aujon et la Voire.

Affluent de la Seine et donc contrôlée par celle-ci, l'Aube présente de nombreuses similitudes climatiques, topographiques et hydrauliques avec le fleuve. Les étiages sont estivaux (juin-septembre) et les crues surviennent de novembre à mai, causées par des pluies océaniques hivernales durables mais peu intenses. Les précipitations moyennes annuelles sont d'environ 700 mm/an. Les crues, en raison d'un lit majeur très large et peu pentu à l'aval, sont lentes et durables et se caractérisent par un temps de propagation long.

Comme la Seine, l'Aube peut être décomposée en deux secteurs homogènes :

- Le secteur amont, en amont de Bar-sur-Aube, sensible et réactif à la pluie.
- Le secteur en aval de Bar-sur-Aube, à l'écoulement lent.

Les crues majeures de l'Aube sont les suivantes :

- janvier 1910
Hydrologie : succession d'épisodes pluvieux exceptionnels qui saturent rapidement un sol déjà gorgé d'eau
Dommages : infrastructures routières et ferroviaires coupées, nombreuses habitations inondées.
- Janvier 1955
Hydrologie : cumul de pluies conséquent combiné à la fonte des neiges
Dommages : habitations inondées.

et également janvier 1979, avril 1983, mars 1988 et mars 1999,

- Mai 2013

Hydrologie : les précipitations importantes observées entre le 1^{er} et le 5 mai font fortement réagir les bassins de l'Aube et de l'Aujon.

Dommmages : entreprises et habitations inondées, infrastructures routières coupées.

- Janvier 2018

Hydrologie : épisodes pluvieux successifs apportant des cumuls importants sur des sols déjà très humides.

Dommmages : entreprises, exploitations agricoles, nombreuses habitations inondées, beaucoup de personnes évacuées, infrastructures routières coupées.

Depuis 1990, date de la mise en service du lac-réservoir Aube (ou lacs d'Amance et du Temple) par l'EPTB Seine Grands Lacs, le régime d'écoulement de l'Aube et des crues est modifié par cet ouvrage d'une capacité de 170 millions de m³ combinant la fonction d'écrêtement des crues, d'une part, et celle de soutien d'étiage, d'autre part.

2 - RÈGLEMENT

2.1 - Article 1 : Périmètre d'intervention de l'État

Les Services de Prévision des Crues (SPC) sont concernés par deux missions se distinguant par leur emprise géographique :

- sur l'ensemble de leur territoire de compétence, les SPC sont chargés de capitaliser l'observation et l'analyse de l'ensemble des phénomènes d'inondation et d'accompagner les collectivités territoriales souhaitant s'investir dans le domaine de la surveillance des crues ;
- sur le périmètre d'intervention de l'État, les SPC élaborent et transmettent l'information sur les crues, ainsi que leurs prévisions lorsqu'elles sont possibles.

2.1.1 - Territoire de compétence

Le territoire de compétence du Service de Prévision des Crues Seine amont Marne amont est défini à partir du Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Seine Normandie selon les critères hydrographiques et administratifs. La carte en annexe 1 représente le périmètre administratif du bassin Seine Normandie avec le découpage des territoires de compétence des quatre Services de Prévision des Crues du bassin. La carte en annexe 2 représente le territoire de compétence du SPC SAMA. Celui-ci s'étend sur six départements (Marne, Haute-Marne, Aube, Meuse, Côte d'Or et Aisne) et deux zones de défense (Est et Nord).

Sur ce territoire, le Service de Prévision des Crues est chargé de capitaliser l'observation et l'analyse de l'ensemble des phénomènes d'inondation. Il pourra ainsi apporter son appui aux différents services de l'État intervenant dans ce domaine. Il doit également accompagner les collectivités territoriales souhaitant s'investir dans le domaine de la surveillance des crues en leur apportant conseil, et en veillant à la cohérence des dispositifs, outils et méthodes envisagés avec ceux des services de l'État.

2.1.2 - Périmètre d'intervention de l'État

Le périmètre d'intervention est le périmètre sur lequel l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues. Il est défini à partir du Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Seine-Normandie. Il comprend les principaux cours d'eau du territoire du SPC qui présentent des enjeux significatifs en matière d'inondation et où il est possible d'élaborer et de transmettre des informations pertinentes sur les crues dans des délais suffisants pour permettre l'alerte des services et la mise en œuvre de mesures préventives de réduction des dégâts. Il tient également compte de la faisabilité technique de réalisation de prévisions, notamment sur les têtes de bassin.

L'État n'assure donc pas la surveillance des crues sur la totalité des rivières du bassin. Les petits affluents et le linéaire amont des cours d'eau plus importants ne sont pas inclus dans le périmètre d'intervention de l'État. Pour le territoire du SPC SAMA, les tronçons de cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues sont les suivants :

- La Marne de Marnay (52) à Crouttes-sur-Marne (02) ;
- L'Ornain de Houdelaincourt (55) à sa confluence avec la Saulx ;
- La Saulx de Montiers-sur-Saulx (55) à sa confluence avec la Marne ;
- L'Aube de Bayel (10) à sa confluence avec la Seine ;
- La Seine de Nod-sur-Seine (21) à Courceroy (10).

La carte en annexe 2 représente le périmètre d'intervention de l'État dans le territoire de compétence du SPC Seine amont Marne amont.

Les collectivités territoriales ou leurs groupements au profit desquels l'État met en place un dispositif de surveillance, de prévision et d'information sur les crues sont listées sous forme de tableaux dans l'annexe 3 et sous forme de cartes dans l'annexe 4.

2.2 - Article 2 : Intervention des collectivités territoriales

Sur certaines rivières ou portions de rivières non surveillées par l'État, il peut exister des enjeux localement significatifs. Sur ces zones, souvent situées en amont ou sur des bassins rapides, l'alerte et la prévision, à l'échelon du bassin, peuvent apparaître délicates et difficiles. Des systèmes locaux sont plus adaptés et ont une plus forte efficacité.

Sur ces secteurs, des collectivités territoriales peuvent souhaiter mettre en place, sous leur responsabilité et pour leurs propres besoins, des dispositifs complémentaires de ceux établis par l'État. Afin de garantir la cohérence des différents dispositifs, il convient que leur mise en place se fasse dans le respect de règles techniques que le présent article vise à définir.

2.2.1 - Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales

Les dispositifs de surveillance et d'information sur les crues élaborés par des collectivités locales devront respecter les principes généraux suivants :

- La collectivité assurera la transmission directe des informations au préfet concerné ainsi qu'au Service de Prévision des Crues ;
- Les maires des communes concernées seront tenus informés des messages émis par la collectivité ;
- le Service de Prévision des Crues devra avoir accès en temps réel aux mesures effectuées par la collectivité dans le cadre de son dispositif de surveillance ;
- réciproquement, la collectivité aura accès aux éventuelles mesures effectuées par le SPC sur le territoire correspondant.

Les collectivités souhaitant mettre en place des dispositifs de surveillance devront se rapprocher du SPC afin de préciser les modalités techniques de mise en œuvre du dispositif projeté et les conditions permettant d'assurer la cohérence des dispositifs. Une convention sera établie entre la collectivité et le Service de Prévision des Crues pour préciser les modalités de fonctionnement du dispositif, les échanges de données et les engagements réciproques des deux parties.

Ces collectivités pourront avoir accès gratuitement, pour les besoins du fonctionnement de ces dispositifs, aux données recueillies et aux prévisions élaborées par le SPC ; elles donneront accès aux informations qu'elles recueilleront, et communiqueront les prévisions qu'elles élaboreront, aux préfets des départements concernés et au SPC.

Si le dispositif remplit les conditions de cohérence décrites dans le SDPC Seine-Normandie – en particulier la non superposition avec le dispositif de vigilance aux crues, l'alerte directe des autorités locales et l'information du préfet concerné et du SPC Seine amont Marne amont –, son inscription au SDPC sera soumise à l'avis du préfet coordonnateur de bassin.

2.2.2 - Collectivités territoriales projetant de mettre en place un dispositif de surveillance

Dans le cadre du PAPI d'intention Marne, Vallage et Perthois, la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise souhaite conduire une étude de faisabilité pour un système d'alerte et de surveillance à une échelle intercommunale sur la rivière Ornel et le ruisseau du Charles Quint : il s'agit de rivières à réaction rapide et non surveillées par l'État. Le SPC Seine amont Marne amont sera associé à cette étude dans le cadre du comité technique et de pilotage du PAPI.

2.3 - Article 3 : Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues

Pour remplir sa mission de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues, le SPC Seine amont Marne amont s'appuie sur les mesures réalisées sur différents réseaux hydrométriques ou météorologiques. Le présent article vise à définir les échanges de données mis en œuvre entre le SPC SAMA et les autres gestionnaires de réseau.

2.3.1 - Dispositifs de mesure

2.3.1.a - Réseau de mesure hydrométrique

Le SPC Seine amont Marne amont exploite les données de réseaux de mesure hydrométrique situés sur son territoire de compétence. Ces réseaux sont gérés par les services en charge de l'hydrométrie de la DREAL Grand Est, de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et de la DRIEE Ile-de-France. La carte en annexe 5 présente les réseaux de mesure hydrométrique exploités par le SPC Seine amont Marne amont.

2.3.1.b - Réseau de mesure pluviométrique

Météo-France met à disposition du SPC SAMA en temps réel les données de ses réseaux pluviométriques.

2.3.2 - Mesures effectuées par les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Les manœuvres d'ouvrages hydrauliques placés au fil de l'eau ou en dérivation des cours d'eau sont susceptibles d'avoir une influence sur les débits de crue. Sur le territoire du SPC Seine amont Marne amont, deux entités gèrent de tels ouvrages. Un tableau récapitulatif des ouvrages est présenté au paragraphe 2.3.2.c.

2.3.2.a - L'EPTB Seine Grands Lacs

L'EPTB Seine Grands Lacs gère trois lacs-réservoirs situés sur le territoire du SPC Seine amont Marne amont : le lac d'Orient sur la Seine, le lac du Der-Chantecoq sur la Marne, les lacs d'Amance et du Temple sur l'Aube. La mission des lacs-réservoirs est double : écrêtement des crues en hiver et soutien des étiages en été.

La gestion de chaque lac-réservoir est effectuée en application d'un règlement d'eau, et un réseau de mesures hydrométriques propre à l'EPTB Seine Grands Lacs permet de contrôler la valeur des débits entrant et sortant de ces ouvrages. L'emplacement des lacs-réservoirs gérés par l'EPTB Seine Grands Lacs sur le territoire du SPC SAMA figure en annexe 2.

L'EPTB Seine Grands Lacs transmet au SPC SAMA les données collectées aux stations de mesure de son réseau et l'informe régulièrement de l'état de remplissage et des débits de prise et de restitution de chaque barrage-réservoir. Réciproquement, le SPC transmet régulièrement à l'EPTB Seine Grands Lacs les données collectées aux stations de mesure de son réseau par l'intermédiaire du SCHAPI.

Une convention entre le SPC SAMA et l'EPTB Seine Grands Lacs définit les modalités pratiques de ces échanges d'information.

2.3.2.b - L'EPA Voies Navigables de France

L'EPA Voies Navigables de France (VNF) gère, d'une part, sur l'ensemble des secteurs navigables du bassin de la Seine et de la Marne de nombreux barrages de navigation visant à maintenir une ligne d'eau constante dans les biefs navigués et, d'autre part, sur les portions non navigables des barrages ayant d'autres fonctions (alimentation des canaux, maintien en eau des annexes hydrauliques...). Les modalités de gestion des barrages de navigation peuvent avoir une influence sur la dynamique des débits de crue, tant que l'ensemble des ouvrages n'est pas abattu. La manœuvre des ouvrages est réalisée par le barragiste en application du règlement d'eau ou de la consigne de gestion de l'ouvrage. L'EPA VNF met à disposition du SPC SAMA les règlements de gestion de ses ouvrages. L'implantation des barrages de navigation des bassins amont de la Seine et de la Marne ainsi que celle des trois barrages d'alimentation du canal entre Champagne et Bourgogne figurent en annexe 2.

Une convention établie entre le SPC SAMA et l'EPA VNF précise les modalités pratiques d'échanges de données et d'informations sur la gestion des ouvrages.

2.3.2.c - Tableau récapitulatif des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues

TYPE D'OUVRAGE	GESTIONNAIRE	COMMUNE D'IMPLANTATION	COURS D'EAU	FONCTION
LAC-RESERVOIR				
Marne	EPTB SGL	Giffaumont-Champaubert (51)	Marne Blaise	Écrêtement des crues Soutien d'étiage
Seine	EPTB SGL	Mesnil-Saint-Père (10)	Seine	Écrêtement des crues Soutien d'étiage
Aube	EPTB SGL	Mathaux-Etape (10)	Aube	Écrêtement des crues Soutien d'étiage
BARRAGE VNF				
Barrage d'Azy	VNF	Azy-sur-Marne (02)	Marne	Navigation
Barrage de Beaulieu	VNF	Le Mériot (10)	Seine	Navigation
Barrage de Chalons en Champagne	VNF	Châlons-en-Champagne (51)	Marne	Navigation
Barrage de Charly	VNF	Charly-sur-Marne (02)	Marne	Navigation
Barrage de Conflans sur Seine	VNF	Conflans sur Seine (51)	Seine	Navigation
Barrage de Courcelles	VNF	Trélou-sur-Marne (02) Hameau de Courcelles	Marne	Navigation
Barrage de Couvrot	VNF	Couvrot (51)	Marne	Navigation
Barrage de Cumières	VNF	Cumières (51)	Marne	Navigation
Barrage de Damery	VNF	Damery (51)	Marne	Navigation
Barrage de Méry-sur-Marne	VNF	Méry-sur-Marne (77)	Marne	Navigation
Barrage de Mont Saint Père	VNF	Mont Saint Père (02)	Marne	Navigation
Barrage de Vandières	VNF	Vandières (51)	Marne	Navigation
Déversoir du Livon (ou de Nogent)	VNF	Nogent-sur-Seine (10)	Seine	Navigation
RETENUE				
Charmes	VNF	Charmes (52)	Ruisseau	Alimentation canal
Liez	VNF	Peiney (52)	Ruisseau	Alimentation canal
Mouche	VNF	Saint-Clergues (52)	Ruisseau	Alimentation canal

SGL : Seine Grands Lacs
VNF : Voies Navigables de France

2.3.3 - Prévisions météorologiques

Les services de Météo-France assurent, dans le cadre de la prévision des crues, une surveillance des phénomènes météorologiques visant à alerter les services de prévision des crues des phénomènes météorologiques présentant un risque de genèse de crues et à informer les mêmes services de la situation météorologique.

Par ailleurs, outre la connaissance instantanée de l'état hydrologique des cours d'eau, une connaissance fine de la pluviométrie est nécessaire au bon fonctionnement des modèles de prévision (modèles pluie-débit). À cet effet, une collaboration et des échanges de données en temps réel renforcés doivent être établis entre le SPC SAMA et les services de Météo-France (pluviomètres, radars hydrométéorologiques, lames d'eau précipitées observées et prévues...).

Les échanges de données avec Météo-France sont définis par une convention cadre Météo-France/MTES [DGPR].

2.4 - Article 4 : Dispositif d'information

2.4.1 - Descriptif général

2.4.1.a - Contenu disponible et fréquences de mise à jour

La procédure de vigilance aux crues est active 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Elle repose sur la mise à disposition d'informations sur le site internet Vigicrues à l'adresse www.vigicrues.gouv.fr, dont la gestion est assurée par le SCHAPI. Une partie de ces informations est en outre directement transmise aux gestionnaires de crise et services de sécurité civile concernés.

Les informations mises à disposition sur le site Vigicrues sont disponibles à l'échelle nationale ainsi qu'à celle de chaque SPC, et se composent en particulier :

- d'une carte de vigilance aux crues : elle présente le niveau de vigilance sur les cours d'eau surveillés, à travers une échelle de quatre couleurs – vert, jaune, orange, rouge ;
- de bulletins d'information :
 - un bulletin national, élaboré par le SCHAPI : il comprend un commentaire de situation générale sur le territoire national, complété d'un résumé de la situation et des prévisions sur les sections des cours d'eau en vigilance aux crues de niveau orange ou rouge ;
 - des bulletins locaux, élaborés par chaque SPC pour son territoire : ils apportent un commentaire plus ciblé, ainsi que les observations, prévisions et les tendances d'évolution sur chaque section de cours d'eau en vigilance aux crues de niveau jaune, orange ou rouge.

Ces informations sont actualisées au moins deux fois par jour, à 10 h et à 16 h, et exceptionnellement en dehors de ces horaires en fonction des événements hydrologiques et de l'évolution observée et prévue de la situation. Elles sont horodatées et leur horaire de prochaine mise à jour prévue est précisée.

En complément, les données observées aux stations utiles pour le suivi des crues et la gestion de crise sont mises à disposition en quasi temps réel sous forme de graphiques et de tableaux, quel que soit le niveau de vigilance.

2.4.1.b - Niveaux de vigilance aux crues

Le niveau de vigilance aux crues donne une indication la plus fiable possible sur les risques engendrés par une crue ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24 heures à venir.

Il résulte d'une analyse multi-critères, qui s'appuie sur la situation observée et prévue, et tient compte autant que possible des paramètres particuliers de chaque situation : niveau d'eau, montée des eaux particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison, présence d'activités saisonnières sensibles. Son choix est en dernier ressort de la responsabilité du SCHAPI, après proposition des SPC pour leurs territoires respectifs.

Il peut prendre 4 couleurs – vert, jaune, orange, rouge – selon la gravité de l'événement, caractérisée par les enjeux potentiellement impactés. La grille ci-dessous, établie au niveau national, définit le lien entre les couleurs de la vigilance aux crues, leur signification, et leurs caractérisations.

Niveau	Définition	Caractérisations Conséquences potentielles sur le terrain
Vert	Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.
Jaune	Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<p>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...)</p> <p>Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative.</p> <p>Évacuations ponctuelles.</p>
Orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<p>Débordements généralisés.</p> <p>Vies humaines menacées.</p> <p>Quartiers inondés : nombreuses évacuations.</p> <p>Paralysie <u>d'une partie de</u> la vie sociale, agricole et économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Itinéraires structurants coupés • Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants. • Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...)
Rouge	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens	<p>Crue rare et catastrophique.</p> <p>Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées</p> <p>Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés</p> <p>Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon)</p> <p>Paralysie <u>à grande échelle</u> du tissu urbain, agricole et industriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâti détruit • Itinéraires structurants coupés • Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants. • Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, Telecom...)

2.4.1.c - La vigilance météorologique et hydrologique

Pour améliorer l'efficacité de la chaîne d'alerte et la communication sur le risque

hydrométéorologique global, une vigilance météorologique et hydrologique, combinant d'un côté la vigilance pour divers phénomènes météorologiques et de l'autre la vigilance aux crues, est assurée par l'intervention conjointe du SCHAPI et de Météo-France.

La vigilance météorologique et hydrologique, disponible sur le site de Météo-France à l'adresse <http://vigilance.meteofrance.com>, qualifie le risque hydrométéorologique global dans les 24 heures à venir. Elle est établie à l'échelle des départements qui se voient affectés de la couleur la plus sévère des vigilances attachées à chaque type de phénomène, qu'il soit météorologique ou relatif aux crues. À partir du niveau orange de vigilance, des pictogrammes précisent le risque, tels que « pluies-inondations » en cas de fortes pluies pouvant conduire à des inondations, ou « inondations » en cas d'inondations sans pluies.

2.4.1.d - Le service d'avertissement automatique Vigicrues Flash

Le service d'avertissement automatique sur les crues soudaines baptisé Vigicrues Flash, destiné aux gestionnaires de crise locaux complète le dispositif Vigicrues. Ce service gratuit, reposant sur de la modélisation hydrologique, est disponible sur abonnement des collectivités locales. Il concerne des cours d'eau n'appartenant pas au réseau surveillé par le dispositif Vigicrues et susceptibles d'être soumis à des crues soudaines.

Plus d'informations sont disponibles sur <https://apic.meteo.fr/>.

2.4.2 - Découpage en tronçons du périmètre surveillé

Les informations de la vigilance aux crues, en particulier la couleur de vigilance, sont qualifiées sur le site Vigicrues à l'échelle de tronçons qui découpent le réseau hydrographique surveillé par le SPC Seine amont Marne amont. Ces tronçons, au nombre de 12, sont présentés dans le tableau en annexe 6 et dans les cartes en annexe 4.

2.4.3 - Stations du dispositif de vigilance

Le choix du niveau de vigilance d'un tronçon, qui résulte d'une analyse multi-critères, intègre notamment les prévisions pour les prochaines 24 heures à des stations « de référence », appelées stations « de vigilance ». À chacune d'elles sont définies des « zones de transition » entre les niveaux de vigilance, correspondant au changement potentiel de couleur de vigilance ; elles sont déterminées à partir de la grille de définition nationale des niveaux de vigilance, et positionnées au regard des crues historiques ou récentes.

En cas de vigilance aux crues de niveau jaune ou supérieur, les informations diffusées dans les bulletins d'information sur le site Vigicrues portent sur ces stations de référence. En complément de ces informations, le SPC diffuse autant que possible et dès que cela est pertinent, des prévisions chiffrées sur Vigicrues aux stations présentes sur son linéaire surveillé définies dans l'annexe 7 : ces stations, bénéficiant de prévisions chiffrées en crue, sont appelées « stations de prévision ».

L'annexe 8 présente les niveaux de vigilance aux différentes stations de référence, ainsi que la position des zones de transition entre niveaux de vigilance au regard des crues historiques ou récentes.

2.4.4 - Conditions d'accès au dispositif

2.4.4.a - Mise à disposition de l'information

Le terme « mise à disposition » signifie que l'utilisateur doit aller chercher l'information.

L'information de vigilances aux crues est mise à disposition sur le site internet Vigicrues :

<http://www.vigicrues.gouv.fr>

Les mêmes informations sont accessibles aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site miroir interministériel :

<http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr>

2.4.4.b - Diffusion de l'information

Le terme « diffusion » signifie que l'information est transmise au destinataire.

Outre sa mise à disposition sur le site Vigicrues, l'information de vigilance aux crues est directement transmise aux COZ, aux préfetures, aux DDT (mission RDI), et aux SDIS. Cette transmission intervient lors de chaque mise à jour, avec ou sans changement de couleur de vigilance aux crues, aux heures nominales (10 h et 16 h et en dehors de ces horaires en cas d'actualisation intermédiaire). Elle prend la forme d'un message électronique, qui précise le niveau de la vigilance aux crues et auquel sont attachés la carte de vigilance et le bulletin d'information.

La liste des destinataires zonaux et départementaux de la liste push est la suivante :

Destinataires	Éléments diffusés	
	Carte locale de vigilance	Bulletin local
COZ (Centre Opérationnel de Zone)	X	X
Préfetures	X	X
CODIS (Centres Opérationnels Départementaux d'Incendie et de Secours)	X	X
Météo France – Direction Interrégionale Nord-Est	X	X
RDI (Référénts Départementaux Inondation)	X	X

2.5 - Article 5 : Échéancier d'entrée en vigueur

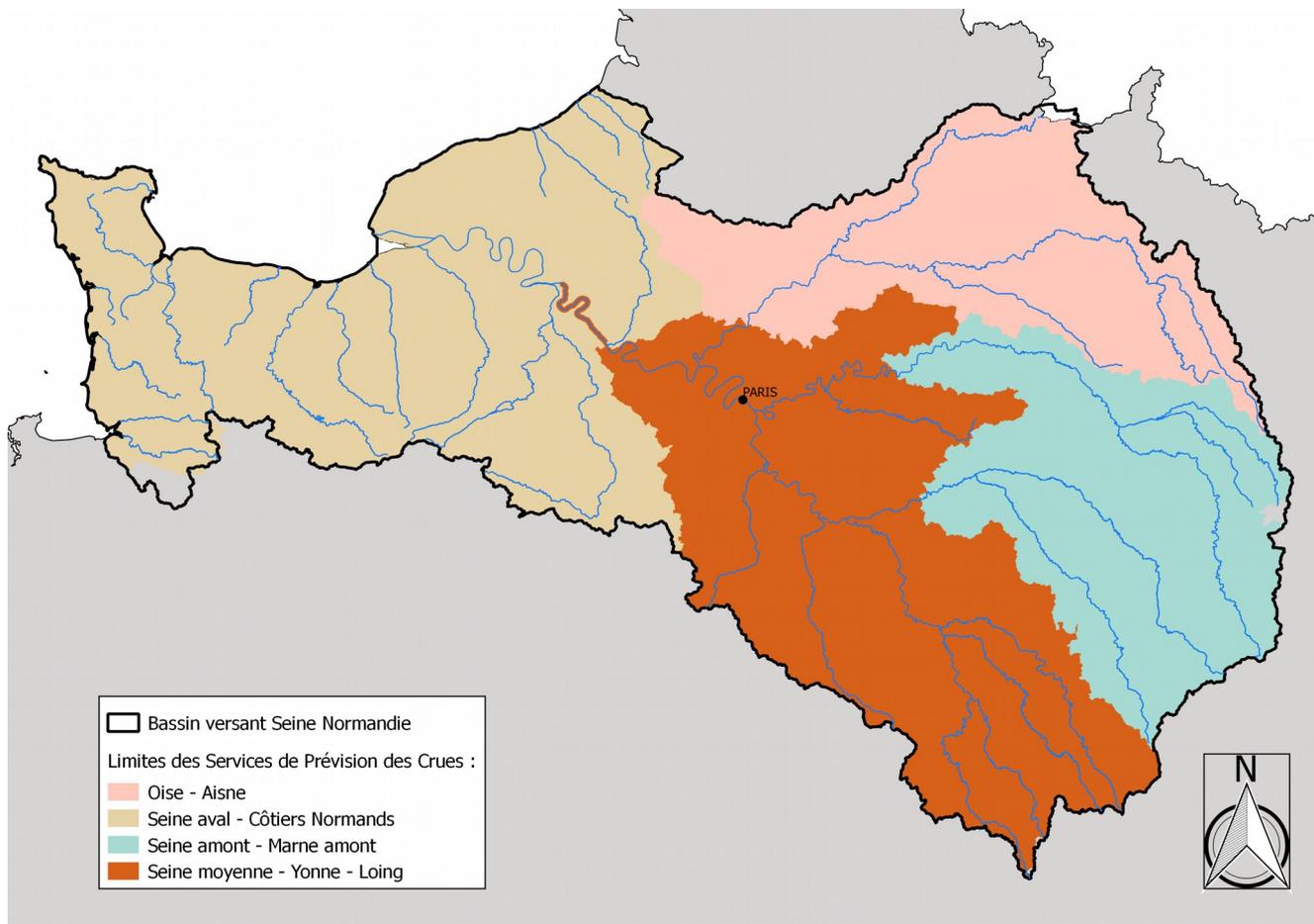
La mise en œuvre du présent règlement sera effective à la date de la première mise à jour du site Vigicrues suivant son approbation (qui inclura la mise à jour du référentiel du site correspondant aux évolutions présentes dans ce règlement).

Sans attendre la révision complète du présent règlement telle que prévue dans les conditions définies par le code de l'environnement, les annexes peuvent être mises à jour après consultation des préfetures concernées.

ANNEXES

- Annexe 1 : Carte du périmètre administratif du bassin Seine Normandie avec le découpage des territoires de compétence des quatre Services de Prévision des Crues
- Annexe 2 : Carte du territoire de compétence du SPC SAMA et du périmètre surveillé par l'État
- Annexe 3 : Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État met en place un dispositif de surveillance, de prévision et d'information sur les crues
- Annexe 4 : Cartes des tronçons de vigilance du périmètre surveillé
- Annexe 5 : Cartes des stations hydrométriques exploitées par le SPC SAMA
- Annexe 6 : Tableau de délimitation des tronçons de vigilance
- Annexe 7 : Liste des stations du territoire du SPC SAMA
- Annexe 8 : Tableaux par tronçon des niveaux de vigilance aux stations de référence

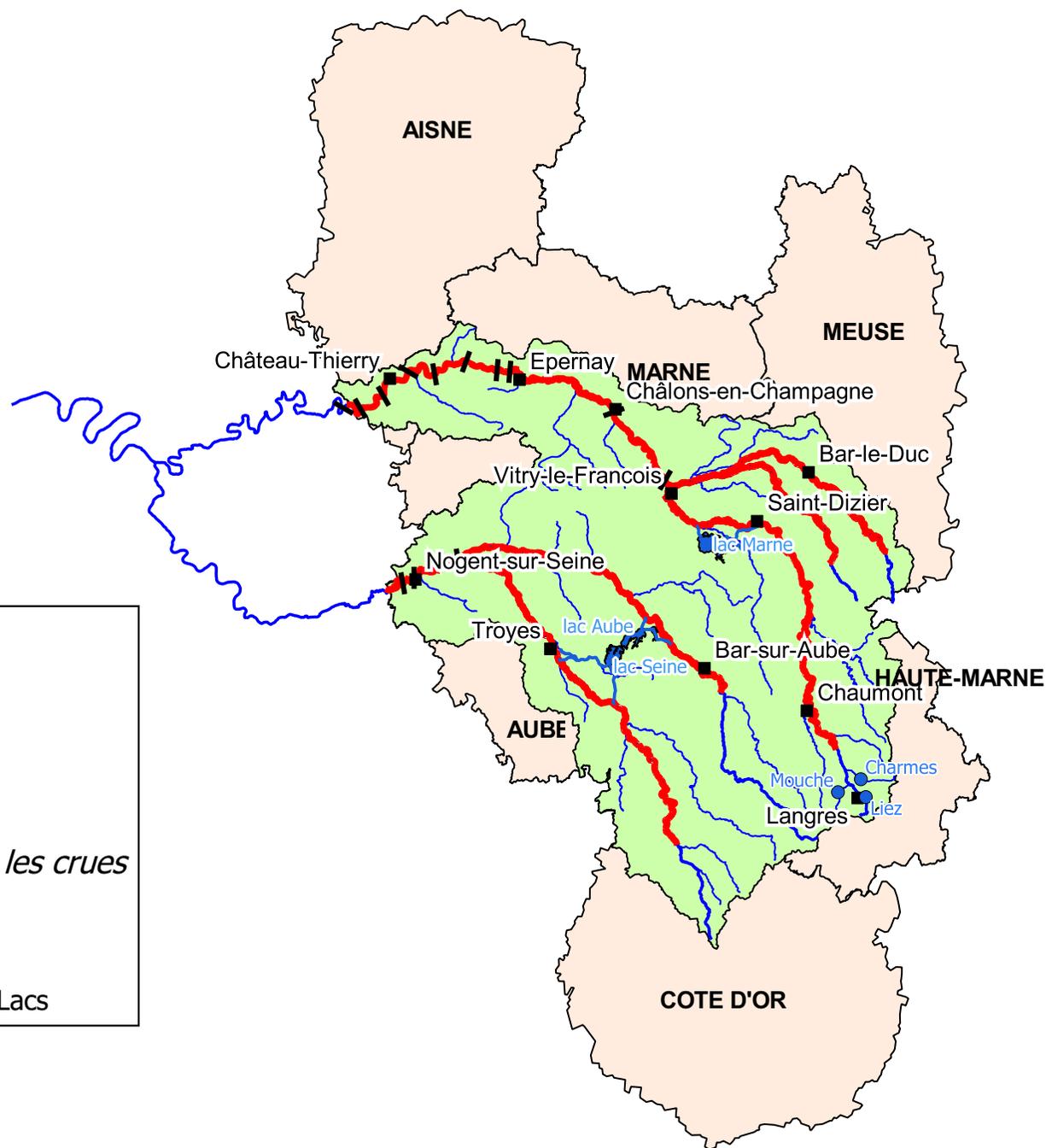
Annexe 1 – Carte du périmètre administratif du bassin Seine Normandie avec le découpage des territoires de compétence des quatre Services de Prévision des Crues



Annexe 2 – Carte du territoire de compétence du SPC SAMA et du périmètre surveillé par l'État

Territoire de compétence du SPC SAMA

Cours d'eau surveillés par l'Etat



Légende

■ Préfectures / Sous-préfectures

— Tronçons surveillés par le SPC SAMA

— Cours d'eau

■ Territoire de compétence du SPC SAMA

Ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues

● Retenues gérées par VNF

▬ Barrages de navigation gérés par VNF

■ Lacs-réservoirs gérés par l'EPTB Seine Grands Lacs

0 25 50 75 100 km



Annexe 3 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État met en place un dispositif de surveillance, de prévision et d'information sur les crues

Département de l'Aisne (02)

COMMUNE	INSEE	TRONCON	RIVIERE
AZY-SUR-MARNE	02042	Marne champenoise	Marne
BARZY-SUR-MARNE	02051	Marne champenoise	Marne
BLESMES	02094	Marne champenoise	Marne
BONNEIL	02098	Marne champenoise	Marne
BRASLES	02114	Marne champenoise	Marne
CHARLY	02163	Marne champenoise	Marne
CHARTEVES	02166	Marne champenoise	Marne
CHATEAU-THIERRY	02168	Marne champenoise	Marne
CHEZY-SUR-MARNE	02186	Marne champenoise	Marne
CHIERRY	02187	Marne champenoise	Marne
COURTEMONT-VARENNES	02228	Marne champenoise	Marne
CROUTTES-SUR-MARNE	02242	Marne champenoise	Marne
ESSOMES-SUR-MARNE	02290	Marne champenoise	Marne
ETAMPES-SUR-MARNE	02292	Marne champenoise	Marne
FOSSOY	02328	Marne champenoise	Marne
GLAND	02347	Marne champenoise	Marne
JAULGONNE	02389	Marne champenoise	Marne
MEZY-MOULINS	02484	Marne champenoise	Marne
MONT-SAINT-PERE	02524	Marne champenoise	Marne
NOGENTEL	02554	Marne champenoise	Marne
NOGENT-L'ARTAUD	02555	Marne champenoise	Marne
PASSY-SUR-MARNE	02595	Marne champenoise	Marne
PAVANT	02596	Marne champenoise	Marne
REUILLY-SAUVIGNY	02645	Marne champenoise	Marne
ROMENY-SUR-MARNE	02653	Marne champenoise	Marne
SAULCHERY	02701	Marne champenoise	Marne
TRELOU-SUR-MARNE	02748	Marne champenoise	Marne

Département de l'Aube (10)

COMMUNE	INSEE	TRONCON	RIVIERE
AILLEVILLE	10002	Aube amont	Aube
ARCIS-SUR-AUBE	10006	Aube aval	Aube
ARSONVAL	10012	Aube amont	Aube
BAR-SUR-AUBE	10033	Aube amont	Aube
BAYEL	10035	Aube amont	Aube
BESSY	10043	Aube aval	Aube
BLAINCOURT-SUR-AUBE	10046	Aube aval	Aube
BOSSANCOURT	10050	Aube amont	Aube
BOULAGES	10052	Aube aval	Aube
BRIENNE-LA-VIEILLE	10063	Aube aval	Aube
BRIENNE-LE-CHATEAU	10064	Aube aval	Aube
BRILLECOURT	10065	Aube aval	Aube
CHALETTE-SUR-VOIRE	10073	Aube aval	Aube
CHAMPIGNY-SUR-AUBE	10077	Aube aval	Aube
CHARNY-LE-BACHOT	10086	Aube aval	Aube
CHAUDREY	10091	Aube aval	Aube
COCLOIS	10101	Aube aval	Aube
DIENVILLE	10123	Aube aval	Aube
DOLANCOURT	10126	Aube amont	Aube
DOMMARTIN-LE-COQ	10127	Aube aval	Aube
EPAGNE	10138	Aube aval	Aube
ETRELLES-SUR-AUBE	10144	Aube aval	Aube
FONTAINE	10150	Aube amont	Aube
ISLE-AUBIGNY	10174	Aube aval	Aube
JAUCOURT	10176	Aube amont	Aube
JESSAINS	10178	Aube amont	Aube
JUVANZE	10183	Aube aval	Aube
LE CHENE	10095	Aube aval	Aube
LESMONT	10193	Aube aval	Aube
LIGNOL-LE-CHATEAU	10197	Aube amont	Aube
LONGUEVILLE-SUR-AUBE	10207	Aube aval	Aube
MAGNICOURT	10214	Aube aval	Aube
MATHAUX	10228	Aube aval	Aube
MOLINS-SUR-AUBE	10243	Aube aval	Aube
MONTIER-EN-L'ISLE	10250	Aube amont	Aube
MOREMBERT	10257	Aube aval	Aube
NOGENT-SUR-AUBE	10267	Aube aval	Aube
ORMES	10272	Aube aval	Aube
ORTILLON	10273	Aube aval	Aube
PLANCY-L'ABBAYE	10289	Aube aval	Aube
POUAN-LES-VALLEES	10299	Aube aval	Aube
POUGY	10300	Aube aval	Aube
PRECY-NOTRE-DAME	10303	Aube aval	Aube
PRECY-SAINT-MARTIN	10304	Aube aval	Aube
PROVERVILLE	10306	Aube amont	Aube
RADONVILLIERS	10313	Aube aval	Aube
RAMERUPT	10314	Aube aval	Aube
RHEGES	10316	Aube aval	Aube
SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	10345	Aube aval	Aube

COMMUNE	INSEE	TRONCON	RIVIERE
SAINT-NABORD-SUR-AUBE	10354	Aube aval	Aube
TORCY-LE-GRAND	10379	Aube aval	Aube
TORCY-LE-PETIT	10380	Aube aval	Aube
TRANNES	10384	Aube amont	Aube
UNIENVILLE	10389	Aube aval	Aube
VAUPOISSON	10400	Aube aval	Aube
VERRICOURT	10405	Aube aval	Aube
VIAPRES-LE-PETIT	10408	Aube aval	Aube
VILLETTE-SUR-AUBE	10429	Aube aval	Aube
VINETS	10436	Aube aval	Aube
BARBEREY-SAINT-SULPICE	10030	Seine Troyenne	Seine
BAR-SUR-SEINE	10034	Seine amont	Seine
BARBUISE	10031	Seine bassée champenoise	Seine
BOURGUIGNONS	10055	Seine amont	Seine
BREVIANDES	10060	Seine Troyenne	Seine
BUCHERES	10067	Seine Troyenne	Seine
BUXEUIL	10068	Seine amont	Seine
LA CHAPELLE-SAINT-LUC	10081	Seine Troyenne	Seine
CHAPPES	10083	Seine Troyenne	Seine
CHATRES	10089	Seine Troyenne	Seine
CHAUCHIGNY	10090	Seine Troyenne	Seine
CLEREY	10100	Seine Troyenne	Seine
COURCEROY	10106	Seine bassée champenoise	Seine
COURTENOT	10109	Seine Troyenne	Seine
COURTERON	10111	Seine amont	Seine
CRANCEY	10114	Seine bassée champenoise	Seine
DROUPT-SAINT-BASLE	10131	Seine Troyenne	Seine
DROUPT-SAINTE-MARIE	10132	Seine Troyenne	Seine
FOUCHERES	10158	Seine Troyenne	Seine
GYE-SUR-SEINE	10170	Seine amont	Seine
LA MOTTE-TILLY	10259	Seine bassée champenoise	Seine
LAVAU	10191	Seine Troyenne	Seine
LA VILLENEUVE AU CHATELOT	10421	Seine bassée champenoise	Seine
LE MERIOT	10231	Seine bassée champenoise	Seine
MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	10220	Seine Troyenne	Seine
MARNAY-SUR-SEINE	10225	Seine bassée champenoise	Seine
MERGEY	10230	Seine Troyenne	Seine
MERREY-SUR-ARCE	10232	Seine amont	Seine
MERY-SUR-SEINE	10233	Seine Troyenne	Seine
MESGRIGNY	10234	Seine Troyenne	Seine
MUSSY-SUR-SEINE	10261	Seine amont	Seine
NEUVILLE-SUR-SEINE	10262	Seine amont	Seine
NOGENT-SUR-SEINE	10268	Seine bassée champenoise	Seine
PAYNS	10282	Seine Troyenne	Seine
PERIGNY-LA-ROSE	10284	Seine bassée champenoise	Seine
PLAINES-SAINT-LANGE	10288	Seine amont	Seine
POLISOT	10295	Seine amont	Seine
POLISY	10296	Seine amont	Seine
PONT-SAINTE-MARIE	10297	Seine Troyenne	Seine
PONT-SUR-SEINE	10298	Seine bassée champenoise	Seine
RILLY-SAINTE-SYRE	10320	Seine Troyenne	Seine
ROMILLY-SUR-SEINE	10323	Seine Troyenne	Seine

COMMUNE	INSEE	TRONCON	RIVIERE
ROSIERES-PRES-TROYES	10325	Seine Troyenne	Seine
ROUILLY-SAINT-LOUP	10329	Seine Troyenne	Seine
SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	10335	Seine Troyenne	Seine
SAINT HILAIRE SOUS ROMILLY	10341	Seine bassée champenoise	Seine
SAINTE-MAURE	10352	Seine Troyenne	Seine
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	10343	Seine Troyenne	Seine
SAINT-LYE	10349	Seine Troyenne	Seine
SAINT-MESMIN	10353	Seine Troyenne	Seine
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	10355	Seine bassée champenoise	Seine
SAINT-OULPH	10356	Seine Troyenne	Seine
SAINT-PARRE-AUX-TERTRES	10357	Seine Troyenne	Seine
SAINT-PARRES-LES-VAUDES	10358	Seine Troyenne	Seine
SAINT-THIBAULT	10363	Seine Troyenne	Seine
LA SAULSOTTE	10367	Seine bassée champenoise	Seine
SAVIERES	10368	Seine Troyenne	Seine
TROYES	10387	Seine Troyenne	Seine
VALLANT-SAINT-GEORGES	10392	Seine Troyenne	Seine
VAUDES	10399	Seine Troyenne	Seine
VERRIERES	10406	Seine Troyenne	Seine
VILLACERF	10409	Seine Troyenne	Seine
VILLEMoyenne	10419	Seine Troyenne	Seine
VIREY-SOUS-BAR	10437	Seine Troyenne	Seine

Département de la Côte d'Or (21)

COMMUNE	INSEE	TRONCON	RIVIERE
AMPILLY-LE-SEC	21012	Seine amont	Seine
BUNCEY	21115	Seine amont	Seine
CHAMESSON	21134	Seine amont	Seine
CHARREY-SUR-SEINE	21149	Seine amont	Seine
CHATILLON-SUR-SEINE	21154	Seine amont	Seine
ETROCHEY	21258	Seine amont	Seine
GOMMEVILLE	21302	Seine amont	Seine
MONTLIOT ET COURCELLES	21435	Seine amont	Seine
NOD-SUR-SEINE	21455	Seine amont	Seine
NOIRON-SUR-SEINE	21460	Seine amont	Seine
OBTREE	21465	Seine amont	Seine
POTHIERES	21499	Seine amont	Seine
SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE	21545	Seine amont	Seine
VANNAIRE	21653	Seine amont	Seine
VILLERS-PATRAS	21700	Seine amont	Seine
VIX	21711	Seine amont	Seine

Département de la Marne (51)

COMMUNE	INSEE	TRONCON	RIVIERE
ABLANCOURT	51001	Marne moyenne	Marne
AIGNY	51003	Marne moyenne	Marne
ALLIANCELLES	51006	Ornain	Ornain
AMBRIERES	51008	Marne Der	Marne
ANGLURE	51009	Aube aval	Aube
ARRIGNY	51016	Marne Der	Marne
ARZILLIERES-NEUVILLE	51017	Marne Der	Marne
ATHIS	51018	Marne moyenne	Marne
AULNAY-SUR-MARNE	51023	Marne moyenne	Marne
AY	51030	Marne moyenne	Marne
BAUDEMONT	51041	Aube aval	Aube
BAGNEUX	51032	Aube aval	Aube
BIGNICOURT-SUR-MARNE	51059	Marne Der	Marne
BIGNICOURT-SUR-SAULX	51060	Saulx aval	Saulx
BINSON-ET-ORQUIGNY	51063	Marne champenoise	Marne
BISSEUIL	51064	Marne moyenne	Marne
BLACY	51065	Marne Der, Marne moyenne	Marne
BLAISE-SOUS-ARZILLIERES	51066	Marne Der	Marne
BOURSAULT	51076	Marne champenoise	Marne
BRUSSON	51094	Saulx aval	Saulx
CHALONS-EN-CHAMPAGNE	51108	Marne moyenne	Marne
CHATILLON-SUR-MARNE	51136	Marne champenoise	Marne
CHEPPES-LA-PRAIRIE	51148	Marne moyenne	Marne
CHEPY	51149	Marne moyenne	Marne
CHERVILLE	51150	Marne moyenne	Marne
CHOUILLY	51153	Marne moyenne	Marne
CLESLES	51155	Seine Troyenne	Seine
CLOYES-SUR-MARNE	51156	Marne Der	Marne
COMPERTRIX	51160	Marne moyenne	Marne
CONDE-SUR-MARNE	51161	Marne moyenne	Marne
CONFLANS-SUR-SEINE	51162	Seine bassée champenoise	Seine
COOLUS	51168	Marne moyenne	Marne
COURDEMANGES	51184	Marne Der	Marne
COURTHIEZY	51192	Marne champenoise	Marne
COUVROT	51195	Marne moyenne	Marne
CUMIERES	51202	Marne champenoise	Marne
DAMERY	51204	Marne champenoise	Marne
DIZY	51210	Marne moyenne	Marne
DORMANS	51217	Marne champenoise	Marne
DROUILLY	51220	Marne moyenne	Marne
ECOLLEMONT	51223	Marne Der	Marne
ECURY-SUR-COOLE	51227	Marne moyenne	Marne
EPERNAY	51230	Marne moyenne	Marne
ESCLAVOLLES-LUREY	51234	Seine bassée champenoise	Seine
ETREPY	51240	Ornain, Saulx amont et Saulx aval	Saulx, Ornain
FAGNIERES	51242	Marne moyenne	Marne
FRIGNICOURT	51262	Marne Der	Marne

COMMUNE	INSEE	TRONCON	RIVIERE
GLANNES	51275	Marne Der	Marne
GRANGES-SUR-AUBE	51279	Aube aval	Aube
HAUTEVILLE	51286	Marne Der	Marne
HAUTVILLERS	51287	Marne moyenne	Marne
HEILTZ-LE-MAURUPT	51289	Saulx amont et Ornain	Saulx, Chée et Ornain
HEILTZ-L'EVEQUE	51290	Saulx aval	Chée et Saulx
HUIRON	51295	Marne Der	Marne
ISLE-SUR-MARNE	51300	Marne Der	Marne
JALONS	51303	Marne moyenne	Marne
JUVIGNY	51312	Marne moyenne	Marne
JUSSECOURT-MINECOURT	51311	Saulx aval	Chée et Saulx
LA CHAUSSEE-SUR-MARNE	51141	Marne moyenne	Marne
LARZICOURT	51316	Marne Der	Marne
LE BUISSON	51095	Saulx aval	Saulx
LOISY-SUR-MARNE	51328	Marne moyenne	Marne
MAGENTA	51663	Marne moyenne	Marne
MAIRY-SUR-MARNE	51339	Marne moyenne	Marne
MARCILLY-SUR-SEINE	51343	Seine bassée champenoise, Aube aval et Seine troyenne	Seine, Aube
MARDEUIL	51344	Marne moyenne et Marne champenoise	Marne
MAREUIL-LE-PORT	54346	Marne champenoise	Marne
MAREUIL-SUR-AY	51347	Marne moyenne	Marne
MATOUQUES	51357	Marne moyenne	Marne
MERLAUT	51363	Saulx aval	Saulx
MONCETZ-L'ABBAYE	51373	Marne Der	Marne
MONCETZ-LONGEVAS	51372	Marne moyenne	Marne
NORROIS	51406	Marne Der	Marne
OEUILLY	51410	Marne champenoise	Marne
OIRY	51413	Marne moyenne	Marne
OMEY	51415	Marne moyenne	Marne
OUTREPONT	51420	Saulx aval	Saulx
PARGNY-SUR-SAULX	51423	Saulx amont et Ornain	Saulx, Ornain
PLICHANCOURT	51433	Saulx aval	Saulx
PLIVOT	51434	Marne moyenne	Marne
POGNY	51436	Marne moyenne	Marne
PONTHION	51441	Saulx aval	Saulx
PRINGY	51446	Marne moyenne	Marne
RECY	51453	Marne moyenne	Marne
REUIL	51457	Marne champenoise	Marne
SAINTE-GERMAIN-LA-VILLE	51482	Marne moyenne	Marne
SAINTE-GIBRIEN	51483	Marne moyenne	Marne
SAINTE-JUST-SAUVAGE	51492	Seine Troyenne et Aube aval	Seine, Aube
SAINTE-MARTIN-AUX-CHAMPS	51502	Marne moyenne	Marne
SAINTE-MARTIN-SUR-LE-PRE	51504	Marne moyenne	Marne
SAINTE MARIE DU LAC NUISEMENT	51277	Marne Der	Marne
SAINTE MEMMIE	51506	Marne Moyenne	Marne
SAINTE-REMY-EN-BOUZEMONT SAINT-GENEST-ET-ISSON	51513	Marne Der	Marne
SAPIGNICOURT	51522	Marne Der	Marne

COMMUNE	INSEE	TRONCON	RIVIERE
SARON-SUR-AUBE	51524	Seine troyenne et Aube aval	Seine, Aube
SARRY	51525	Marne moyenne	Marne
SERMAIZE-LES-BAINS	51531	Saulx amont et Ornain	Saulx, Ornain
SOGNY-AUX-MOULINS	51538	Marne moyenne	Marne
SONGY	51552	Marne moyenne	Marne
SOULANGES	51557	Marne moyenne	Marne
TOGNY-AUX-BOEUFS	51574	Marne moyenne	Marne
TOURS-SUR-MARNE	51576	Marne moyenne	Marne
TROISSY	51585	Marne champenoise	Marne
VANDIERES	51592	Marne champenoise	Marne
VAUCIENNES	51597	Marne champenoise	Marne
VENTEUIL	51605	Marne champenoise	Marne
VERNEUIL	51609	Marne champenoise	Marne
VESIGNEUL-SUR-MARNE	51616	Marne moyenne	Marne
VINCELLES	51644	Marne champenoise	Marne
VITRY-LA-VILLE	51648	Marne moyenne	Marne
VITRY-EN-PERTHOIS	51647	Saulx aval	Saulx
VITRY-LE-FRANCOIS	51649	Saulx aval, Marne Der et Marne moyenne	Marne, Saulx
VOUARCES	51652	Aube aval	Aube
VRAUX	51656	Marne moyenne	Marne

Département de la Haute-Marne (52)

COMMUNE	INSEE	TRONCON	RIVIERE
AUTIGNY-LE-GRAND	52029	Marne amont	Marne
AUTIGNY-LE-PETIT	52030	Marne amont	Marne
BAYARD-SUR-MARNE	52265	Marne amont	Marne
BOLOGNE	52058	Marne amont	Marne
BRETHENAY	52072	Marne amont	Marne
CHAMARANDES-CHOIGNES	52125	Marne amont	Marne
CHAMOUILLEY	32099	Marne amont	Marne
CHATONRUPT-SOMMERMONT	52118	Marne amont	Marne
CHAUMONT	51121	Marne amont	Marne
CHEVILLON	52118	Marne amont	Marne
CONDES	52141	Marne amont	Marne
CUREL	52156	Marne amont	Marne
DONJEUX	52175	Marne amont	Marne
EURVILLE-BIENVILLE	52194	Marne amont	Marne
FONTAINES-SUR-MARNE	52203	Marne amont	Marne
FOULAIN	52205	Marne amont	Marne
FRONCLES	52211	Marne amont	Marne
FRONVILLE	52212	Marne amont	Marne
GUDMONT-VILLIERS	52230	Marne amont	Marne
HALLIGNICOURT	52235	Marne Der	Marne
JOINVILLE	52250	Marne amont	Marne
LANEUVILLE-AU-PONT	52267	Marne Der	Marne
LUZY-SUR-MARNE	52315	Marne amont	Marne
MARNAY-SUR-MARNE	52315	Marne amont	Marne
MOESLAINS	52327	Marne Der	Marne
MUSSEY-SUR-MARNE	52346	Marne amont	Marne
POULANGY	52401	Marne amont	Marne
RACHECOURT-SUR-MARNE	52414	Marne amont	Marne
RIAUCOURT	52421	Marne amont	Marne
ROCHES-SUR-MARNE	52429	Marne amont	Marne
ROUVROY-SUR-MARNE	52440	Marne amont	Marne
RUPT	52442	Marne amont	Marne
SAINT-DIZIER	52448	Marne Der	Marne
SAINT-URBAIN-MACONCOURT	52456	Marne amont	Marne
SONCOURT-SUR-MARNE	52480	Marne amont	Marne
THONNANCE-LES-JOINVILLE	52490	Marne amont	Marne
VALCOURT	52500	Marne Der	Marne
VECQUEVILLE	52512	Marne amont	Marne
VERBIESLES	52514	Marne amont	Marne
VIEVILLE	52522	Marne amont	Marne
VIGNORY	52524	Marne amont	Marne
VOUECOURT	52547	Marne amont	Marne
VRAINCOURT	52548	Marne amont	Marne

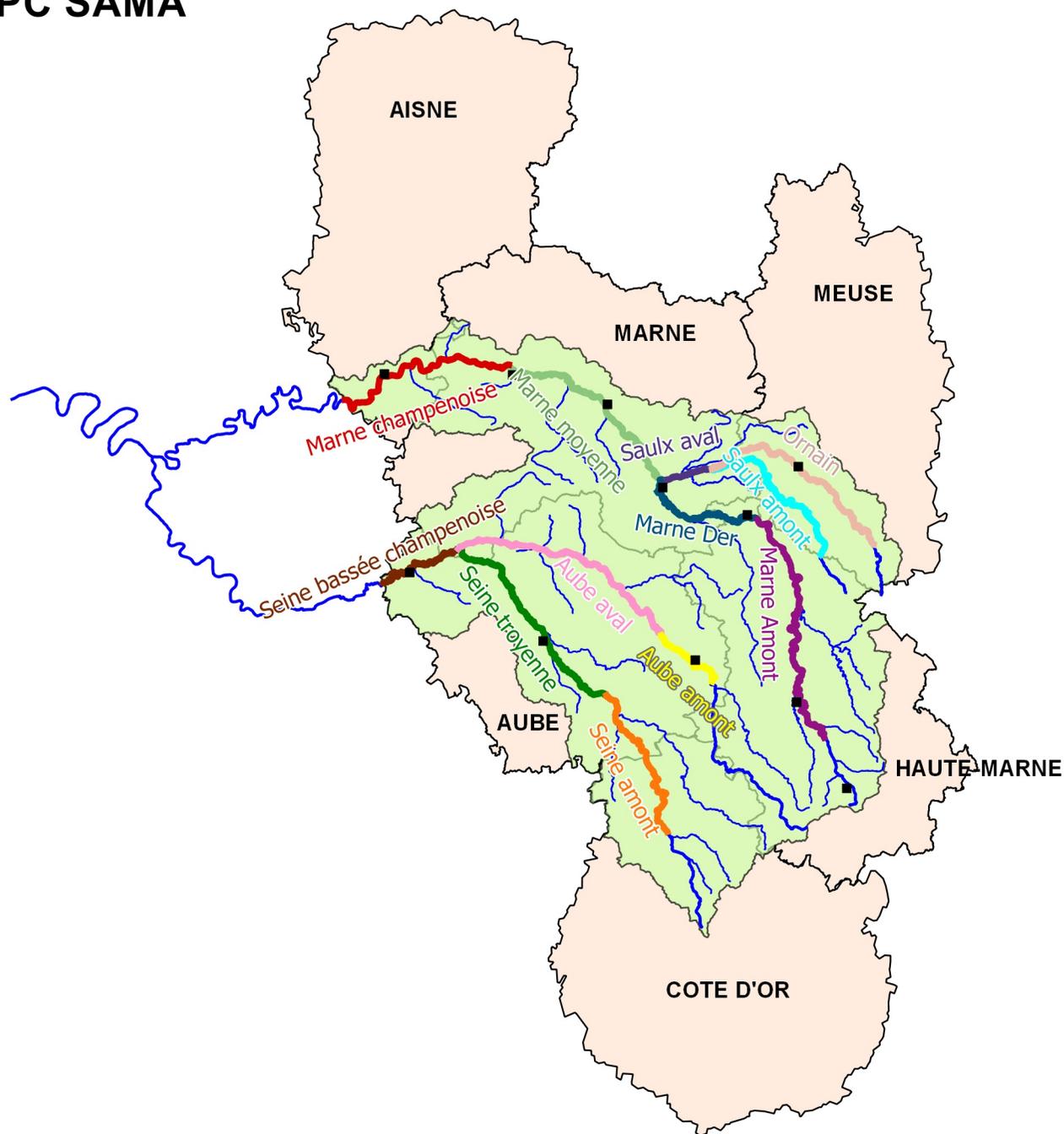
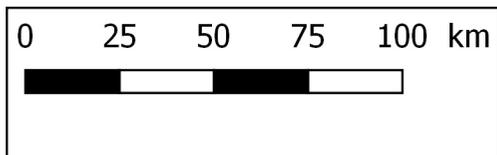
Département de la Meuse (55)

COMMUNE	INSEE	TRONCON	RIVIERE
ANCERVILLE	55010	Marne amont	Marne
ANDERNAY	55011	Saulx amont	Saulx
BAR-LE-DUC	55029	Ornain	Ornain
BAUDIGNECOURT	55030	Ornain	Ornain
BAZINCOURT-SUR-SAULX	55035	Saulx amont	Saulx
BEUREY-SUR-SAULX	55049	Saulx amont	Saulx
LE BOUCHON-SUR-SAULX	55061	Saulx amont	Saulx
BOVIOLLES	55067	Ornain	Ornain
CONTRISSON	55125	Saulx amont et Ornain	Saulx, Ornain
COUVONGES	55134	Saulx amont	Saulx
DAMMARIE-SUR-SAULX	55144	Saulx amont	Saulx
DEMANGE-AUX-EAUX	55150	Ornain	Ornain
FAINS-VEEL	55186	Ornain	Ornain
GIVRAUVAL	55214	Ornain	Ornain
GUERPONT	55221	Ornain	Ornain
HAIRONVILLE	55224	Saulx amont	Saulx
HOUDELAINCOURT	55248	Ornain	Ornain
LAIMONT	55272	Ornain	Ornain
LAVINCOURT	55284	Saulx amont	Saulx
LIGNY-EN-BARROIS	55291	Ornain	Ornain
LISLE-EN-RIGAULT	55296	Saulx amont	Saulx
LONGEAUX	55300	Ornain	Ornain
LONGEVILLE-EN-BARROIS	55302	Ornain	Ornain
MENAU COURT	55332	Ornain	Ornain
MENIL-SUR-SAULX	55335	Saulx amont	Saulx
MOGNEVILLE	55340	Saulx amont	Saulx
MONTIERS-SUR-SAULX	55348	Saulx amont	Saulx
MORLEY	55359	Saulx amont	Saulx
VAL-D'ORNAIN	55366	Ornain	Ornain
NAIX-AUX-FORGES	55370	Ornain	Ornain
NANCOIS-SUR-ORNAIN	55372	Ornain	Ornain
NANT-LE-PETIT	55374	Saulx amont	Saulx
NANTOIS	55376	Ornain	Ornain
NEUVILLE-SUR-ORNAIN	55382	Ornain	Ornain
RANCOURT-SUR-ORNAIN	55414	Ornain	Ornain
REMENNECOURT	55424	Ornain	Ornain
REVIGNY-SUR-ORNAIN	55427	Ornain	Ornain
ROBERT-ESPAGNE	55435	Saulx amont	Saulx
RUPT-AUX-NONAINS	55447	Saulx amont	Saulx
SAINTE-AMAND-SUR-ORNAIN	55542	Ornain	Ornain
SAINTE-JOIRE	55459	Ornain	Ornain
SAUDRUPT	55470	Saulx amont	Saulx
SAVONNIERES-DEVANT-BAR	55476	Ornain	Ornain
SILMONT	55488	Ornain	Ornain
STAINVILLE	55501	Saulx amont	Saulx
TANNOIS	55504	Ornain	Ornain
TREMONT-SUR-SAULX	55514	Saulx amont	Saulx

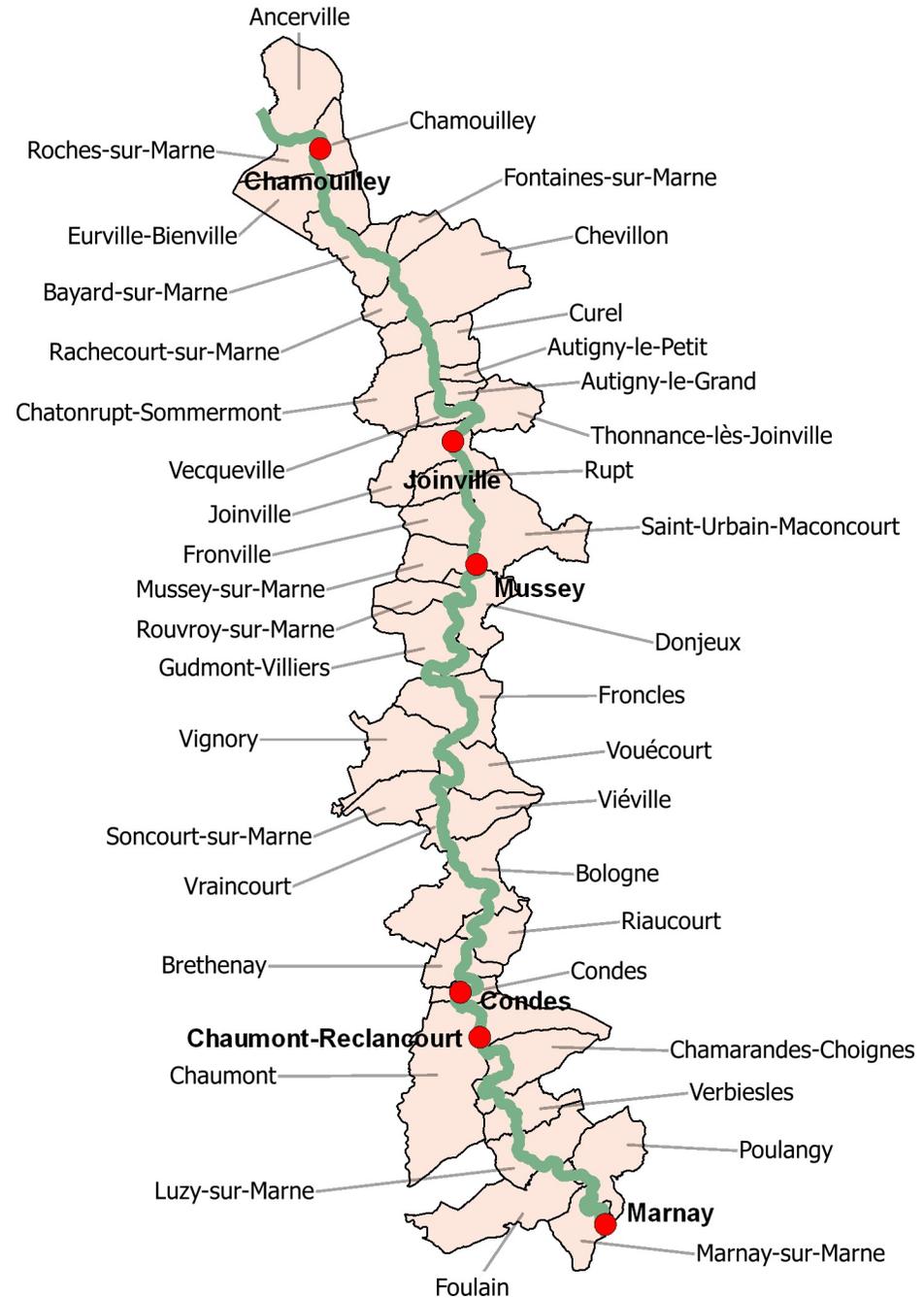
COMMUNE	INSEE	TRONCON	RIVIERE
TREVERAY	55516	Ornain	Ornain
TRONVILLE-EN-BARROIS	55519	Ornain	Ornain
VELAINES	55543	Ornain	Ornain
VILLE-SUR-SAULX	55568	Saulx amont	Saulx

Annexe 4 – Cartes des tronçons de vigilance du périmètre surveillé

Tronçons de surveillance du SPC SAMA

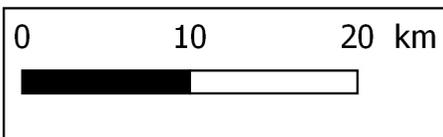


Tronçon Marne amont



Légende

- Tronçon Marne amont
- Communes mouillées
- Station hydrométrique de prévision

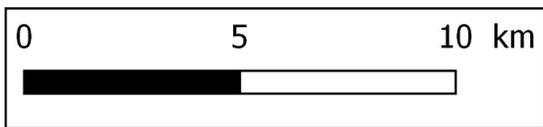


Tronçon Marne Der

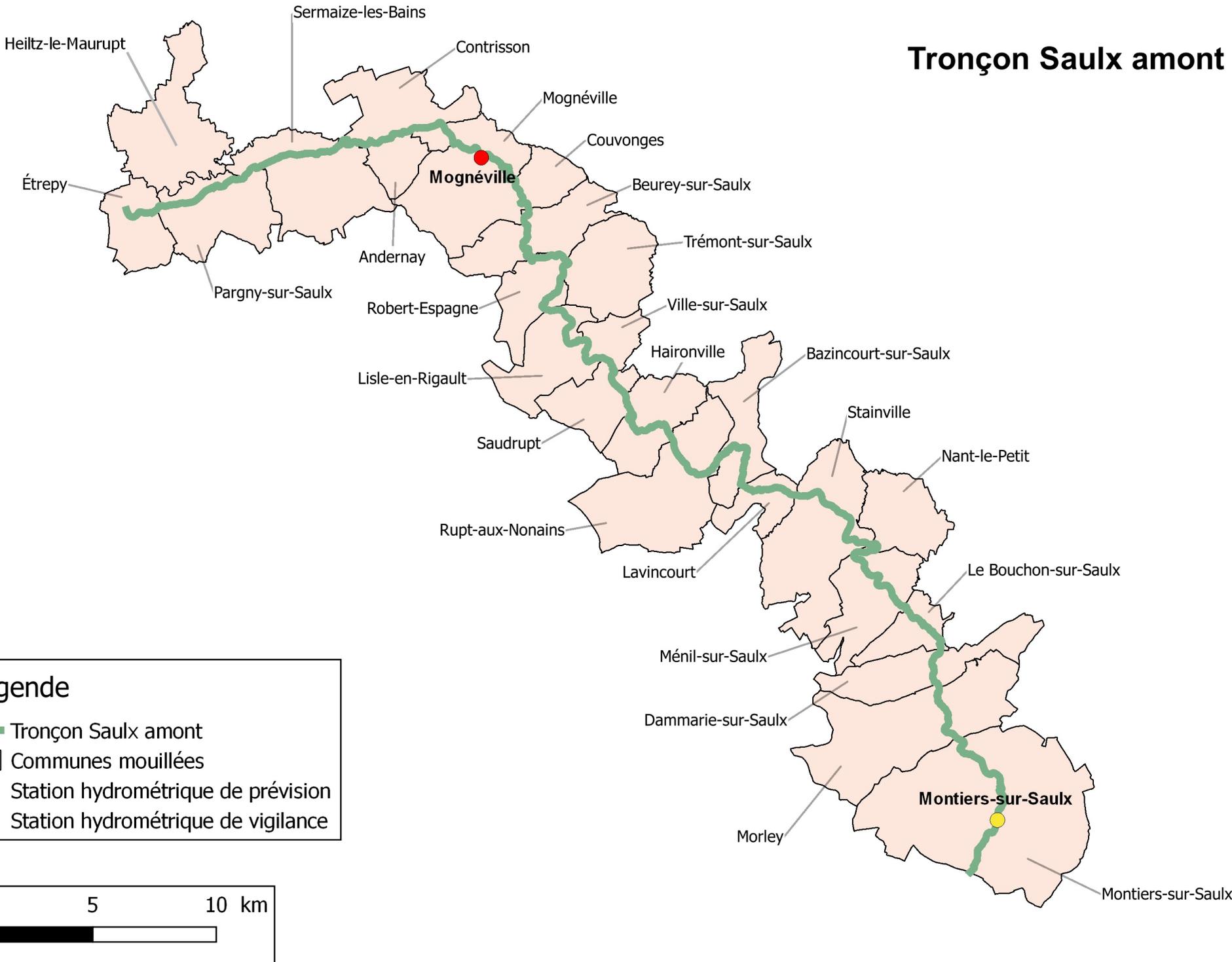


Légende

- Tronçon Marne Der
- Communes mouillées
- Stations hydrométriques de prévision



Tronçon Saulx amont

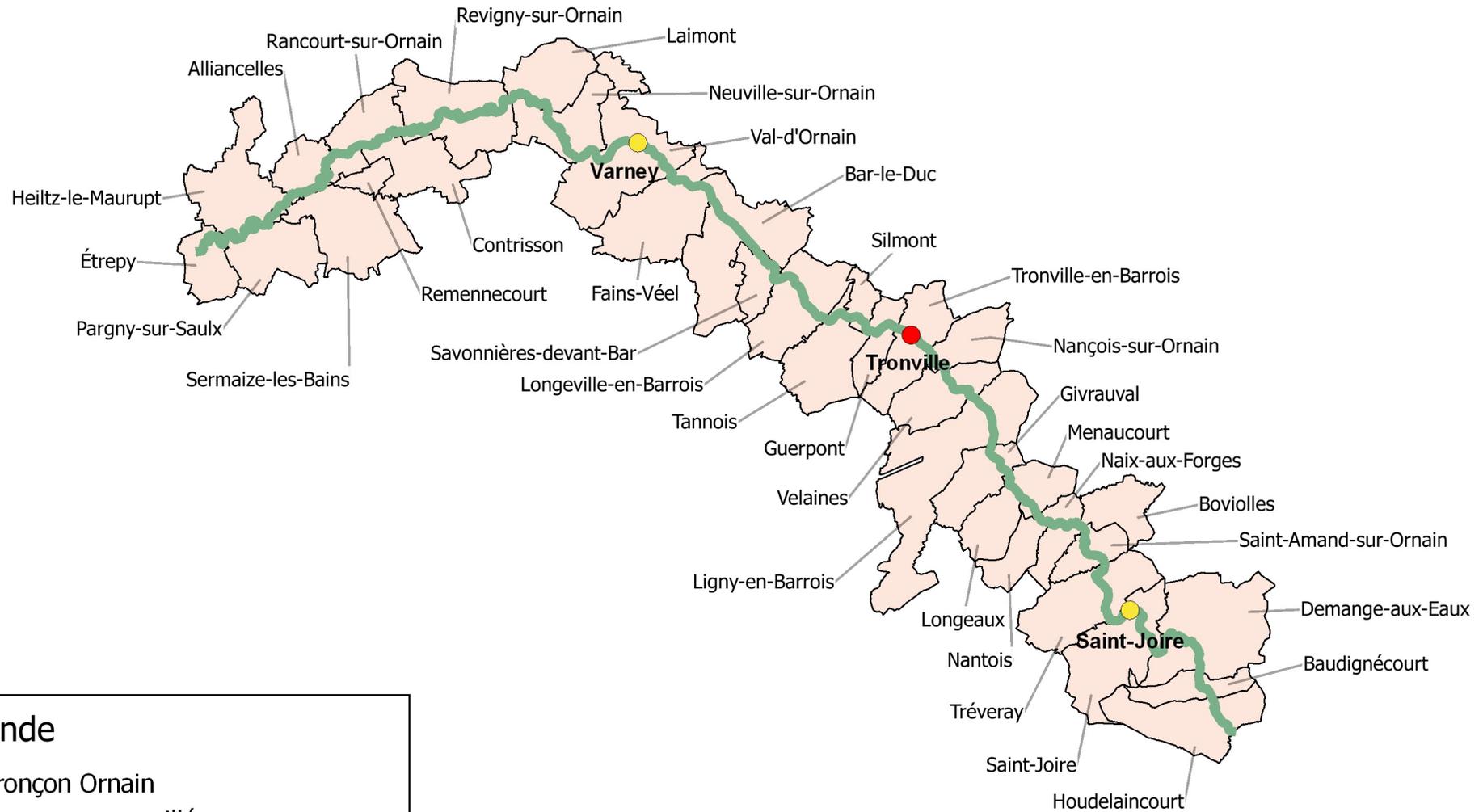


Légende

- Tronçon Saulx amont
- Communes mouillées
- Station hydrométrique de prévision
- Station hydrométrique de vigilance

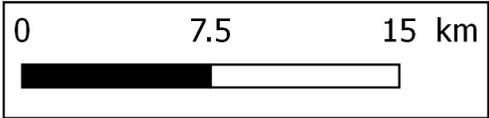


Tronçon Ornain

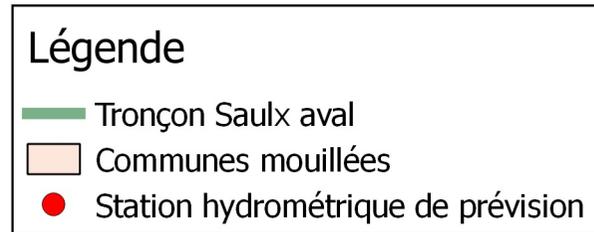


Légende

- Tronçon Ornain
- Communes mouillées
- Station hydrométrique de prévision
- Stations hydrométriques de vigilance



Tronçon Saulx aval

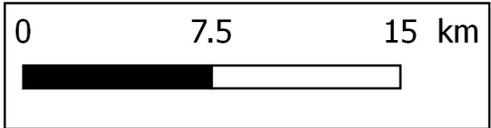


Tronçon Marne moyenne

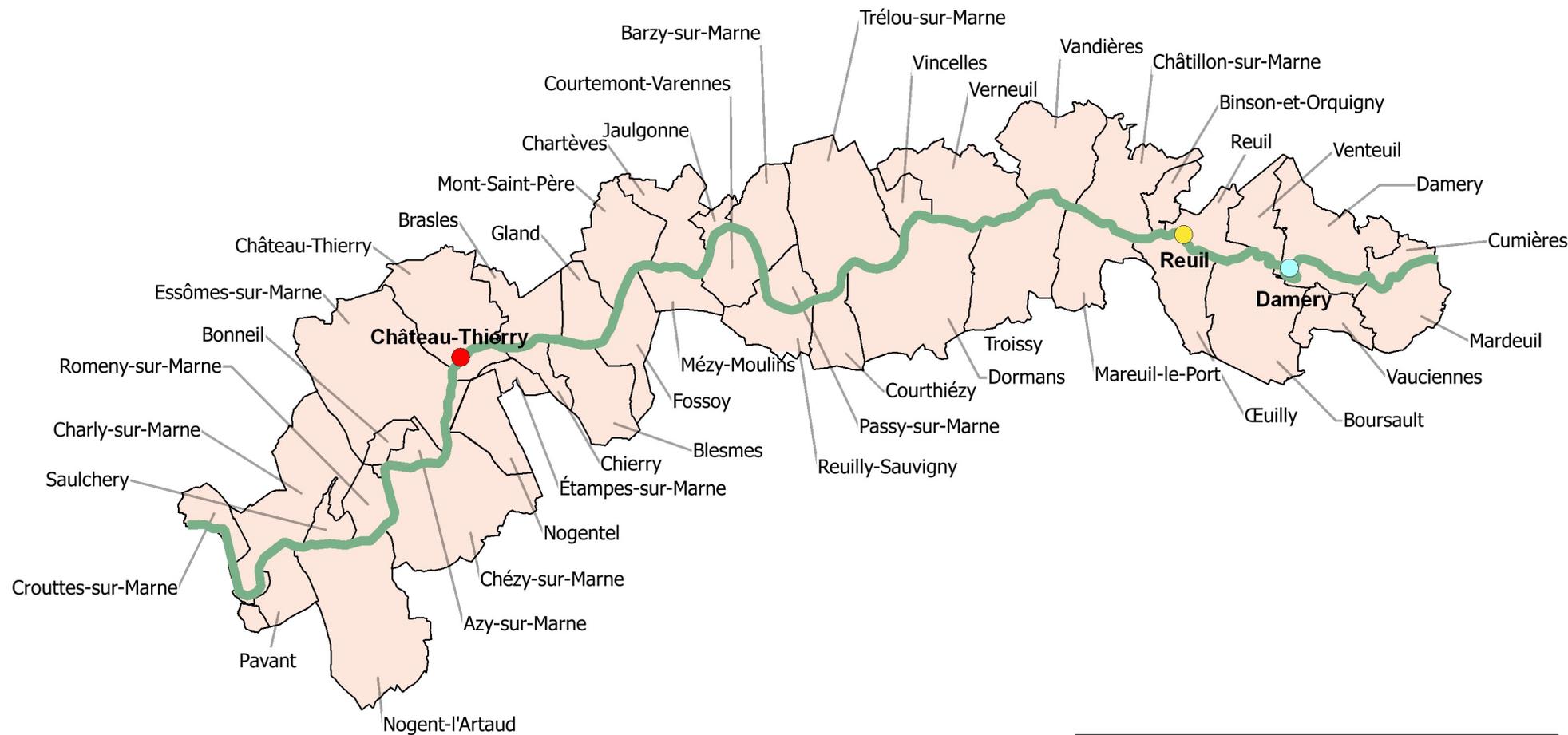


Légende

- Tronçon Marne moyenne
- Communes mouillées
- Stations hydrométriques de prévision



Tronçon Marne Champenoise



Légende

- Tronçon Marne Champenoise
- Communes mouillées
- Station hydrométrique de prévision
- Station hydrométrique de vigilance
- Station hydrométrique d'observation

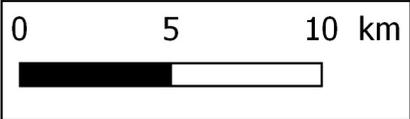


Tronçon Seine amont

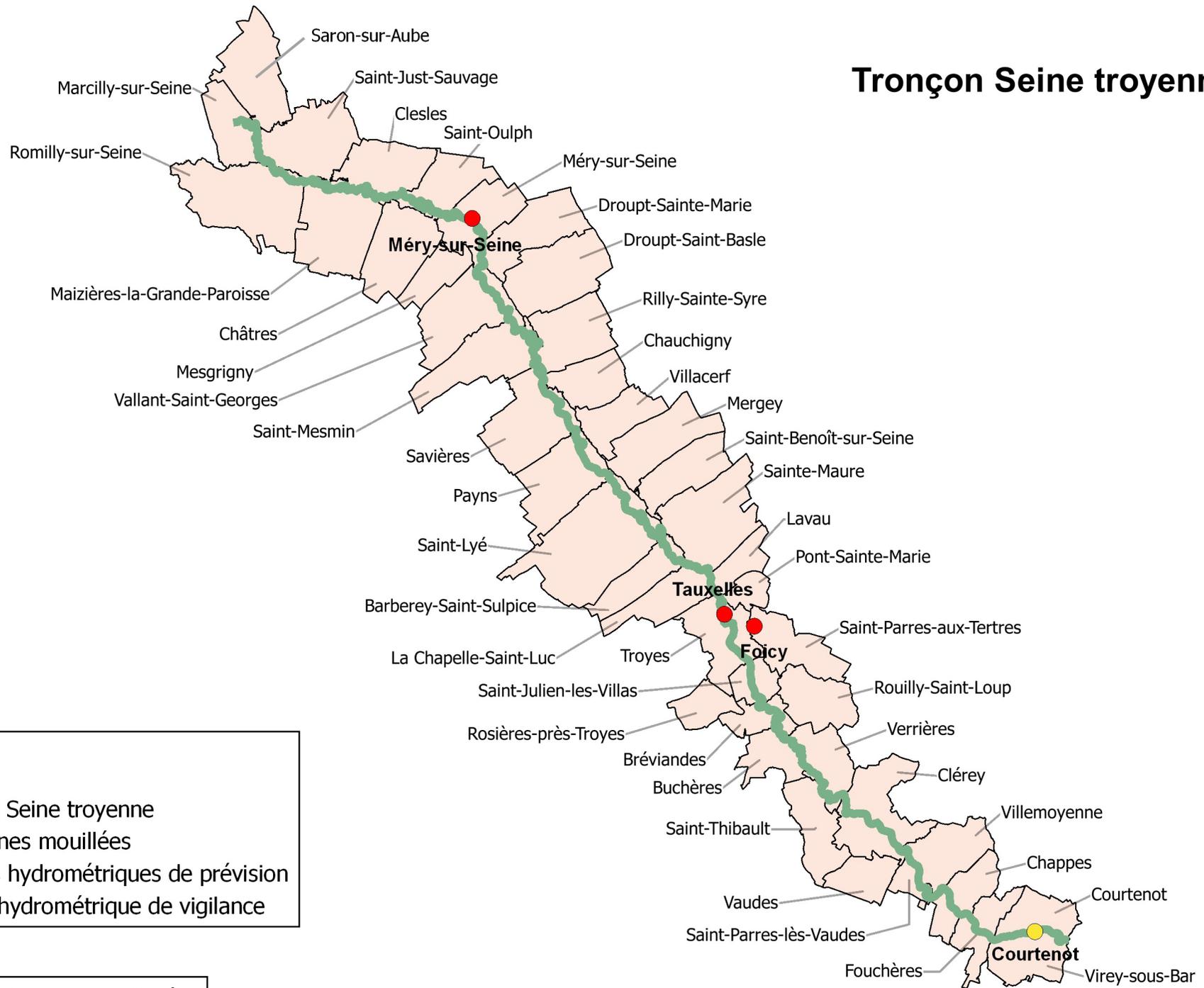


Légende

- Tronçon Seine amont
- Communes mouillées
- Stations hydrométriques de prévision
- Station hydrométrique de vigilance



Tronçon Seine troyenne



Légende

- Tronçon Seine troyenne
- Communes mouillées
- Stations hydrométriques de prévision
- Station hydrométrique de vigilance



Tronçon Aube amont



Tronçon Aube aval

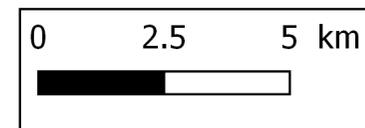


Tronçon Seine Bassée Champenoise



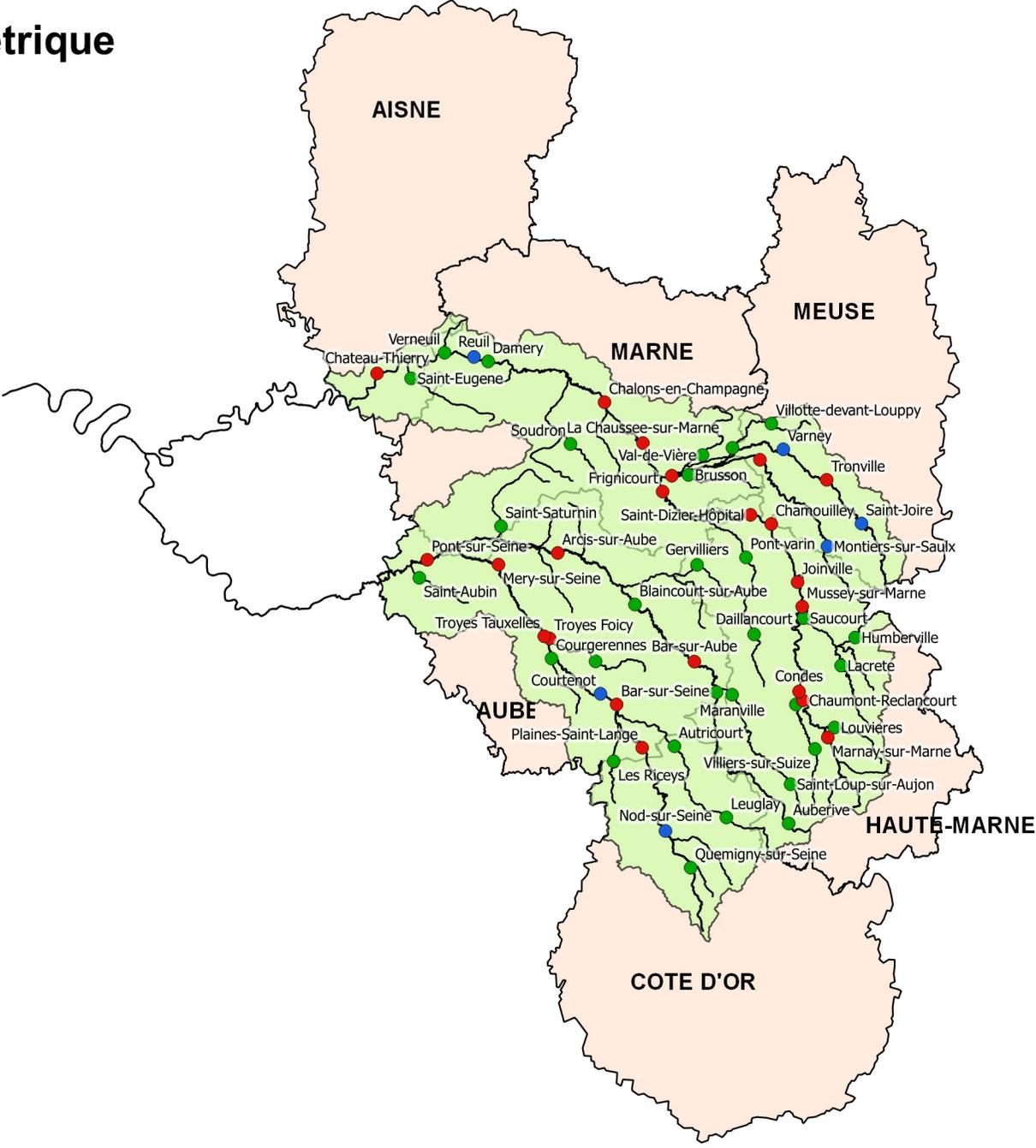
Légende

-  Tronçon Seine Bassée Champenoise
-  Communes mouillées
-  Station hydrométrique de prévision



Annexe 5 – Carte des stations hydrométriques exploitées par le SPC SAMA

Réseau de mesure hydrométrique du SPC SAMA



Légende

- Stations de prévision
- Stations de vigilance
- Stations d'observation



Annexe 6 – Tableau de délimitation des tronçons de vigilance

TRONCON	COURS D'EAU	Début du tronçon	Fin du tronçon	Départements
Marne Amont	Marne	Limite communale entre Marnay-sur-Marne et Vesaignes-sur-Marne	Canal d'aménée du lac réservoir Marne	52, 55
Marne Der	Marne	Canal d'aménée du lac réservoir Marne	Confluence de la Saulx avec la Marne	51, 52
Ornain	Ornain	Limite communale entre Houdelaincourt et Abainville	Confluence de la Saulx avec l'Ornain	51, 55
Saulx amont	Saulx	Limite communale entre Montiers-sur-Saulx et Paroy-sur-Saulx	Confluence de la Saulx avec l'Ornain	51, 55
Saulx aval	Saulx	Confluence de la Saulx avec l'Ornain	Confluence de la Saulx avec la Marne	51
Marne Moyenne	Marne	Confluence de la Saulx avec la Marne	Limite communale entre Hautvillers et Cumières	51
Marne Champenoise	Marne	Limite communale entre Hautvillers et Cumières	Limite départementale entre l'Aisne et la Seine-et-Marne	02, 51
Seine Amont	Seine	Limite communale entre Nod-sur-Seine et Aisey-sur-Seine	Canal d'aménée du lac réservoir Seine	10, 21
Seine Troyenne	Seine	Canal d'aménée du lac réservoir Seine	Confluence de l'Aube avec la Seine	10, 51
Aube Amont	Aube	Limite communale entre Bayel et Longchamp-sur-Aujon	Canal d'aménée du lac réservoir Aube	10
Aube Aval	Aube	Canal d'aménée du lac réservoir Aube	Confluence de l'Aube avec la Seine	10, 51
Seine Bassée Champenoise	Seine	Confluence de l'Aube avec la Seine	Limite départementale entre l'Aube et la Seine-et-Marne	10, 51

Annexe 7 – Liste des stations du territoire du SPC SAMA

Station	Code Hydro3	Gestionnaire	Tronçon	Cours d'eau	Type de station			Échéance de prévision
					Observation	Vigilance	Prévision chiffrée	
Marnay sur Marne	H501102001	DREAL GE	Marne Amont	Marne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 à 12 heures
Louvières	H502301001	DREAL GE		Traire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Chaumont Reclancourt	H503101001	DREAL GE		Marne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 à 12 heures
Villiers sur Suize	H503331001	DREAL GE		Suize	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Chaumont Saint Roch	H503334001	DREAL GE		Suize	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Condes	H503102001	DREAL GE		Marne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 à 18 heures
Lacrête [Bourdons]	H504201001	DREAL GE		Rognon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Humberville	H505321001	DREAL GE		Manoise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Saucourt (sur Rognon)	H506201001	DREAL GE		Rognon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Mussey sur Marne	H507105001	DREAL GE		Marne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	12 à 24 heures
Joinville	H507102001	DREAL GE		Marne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 à 12 heures
Chamouilley	H507104001	DREAL GE		Marne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	12 à 24 heures
Saint Dizier Hôpital	H507101002	DREAL GE		Marne Der	Marne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Daillancourt	H508307001	DREAL GE	Blaise		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Pont Varin (Wassy)	H508305001	DREAL GE	Blaise		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Frignicourt	H509101002	DREAL GE	Marne		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	12 à 24 heures
Montiers sur Saulx	H510204001	DREAL GE	Saulx amont	Saulx	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Mognéville	H510203001	DREAL GE		Saulx	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 à 12 heures
Saint Joire	H511231001	DREAL GE	Ornain	Ornain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Tronville en Barrois	H512234001	DREAL GE		Ornain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 à 12 heures

Varney [Val d'Ornain]	H512235002	DREAL GE		Ornain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Villotte devant Louppy	H514261001	DREAL GE	Saulx aval	Chée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Bettancourt la Longue	H514262001	DREAL GE		Chée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Val de Vière	H515301001	DREAL GE		Vière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Brusson	H517311001	DREAL GE		Bruxenelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Vitry en Perthois	H517201001	DREAL GE		Saulx	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	12 à 24 heures
La Chaussée sur Marne	H520100501	DREAL GE		Marne Moyenne	Marne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Châlons en Champagne	H520101003	DREAL GE	Marne		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	12 à 24 heures
Soudron	H521331001	DREAL GE	Soude		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Damery	H523102501	DREAL GE	Marne Champenoise	Marne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Reuil	F613000102	DRIEE IDF		Marne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Verneuil	H524301001	DREAL GE		Semoigne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
St Eugène	F619000101	DRIEE IDF		Surmelin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Château Thierry	F620000201	DRIEE IDF		Marne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	12 à 24 heures
Quemigny sur Seine [Cosne]	H002001001	DREAL BFC		Seine Amont	Seine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nod sur Seine	H010001001	DREAL BFC	Seine		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Plaines St Lange	H010002001	DREAL BFC	Seine		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 à 18 heures
Les Riceys	H020302002	DREAL BFC	Laignes		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Leuglay [Froidvent]	H030101001	DREAL BFC	Ource		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Autricourt	H032103001	DREAL BFC	Ource		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Bar sur Seine	H040001001	DREAL GE	Seine		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	12 à 24 heures
Courtenot	H040002001	DREAL GE	Seine		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--

Buchères [Courgerennes]	H050301001	DREAL GE	Troyenne	Hozain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Montiéramey	H070201001	DREAL GE		Barse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Troyes [Foicy]	H080001101	DREAL GE		Seine [partielle]	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 à 18 heures
Troyes [Tauxelles]	H080001201	DREAL GE		Seine [partielle]	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 à 18 heures
Méry sur Seine	H081001002	DREAL GE		Seine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	24 heures
Auberive	H100101001	DREAL GE	Aube Amont	Aube	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Outre Aube	H105102001	DREAL GE		Aube	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Saint Loup sur Aujon	H110200901	DREAL GE		Aujon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Maranville	H112202001	DREAL GE		Aujon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Bar sur Aube	H120101001	DREAL GE		Aube	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	12 à 24 heures
Blaincourt sur Aube	H123101001	DREAL GE	Aube Aval	Aube	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Gervilliers (Droyes)	H130201001	DREAL GE		Voire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Arcis sur Aube	H150101001	DREAL GE		Aube	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	12 à 24 heures
Saint Saturnin	H160301001	DREAL GE		Superbe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--
Pont sur Seine	H170001001	DREAL GE	Seine Bassée	Seine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	24 heures
Saint Aubin	H171301001	DREAL GE	Champenoise	Ardusson	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--

DREAL GE : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est

DREAL BFC : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne Franche-Comté

DRIEE IDF : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Île-de-France

Annexe 8 – Tableaux par tronçon des niveaux de vigilance aux stations de référence

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

TRONCON : MARNE AMONT (1 sur 2) RIVIERE : MARNE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	MARNAY		CHAUMONT		CONDES	
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
ROUGE ORANGE JAUUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>					
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>					
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>					
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>					
				22 janvier 1910 2,42 m 30 décembre 2000 2,36 m 4 mai 2013 2,31 m			4 mai 2013 2,62 m / 131 m³/s
				23 janvier 2018 2,26 m			23 janvier 2018 2,59 m / 129 m³/s
		30 décembre 2001 3,26 m / 50 m³/s 4 mai 2013 3,23 m / 55 m³/s 4 octobre 2006 3,16 m / 48 m³/s 1er mars 2007 3,12 m / 47 m³/s 22 janvier 2018 3,06 m / 52 m³/s		26 mai 1983 2,12 m 11 janvier 1995 2,07 m 2 mars 2007 1,89 m			4 octobre 2006 2,28 m / 108 m³/s 2 mars 2007 2,04 m / 93 m³/s 10 mars 2006 2,02 m / 91 m³/s

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC SAMA

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

TRONCON : MARNE AMONT (2 sur 2) RIVIERE : MARNE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	MUSSEY		JOINVILLE		CHAMOUILLEY	
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>						
	O R A N G E	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	23 janvier 2018 3,16 m / 319 m³/s 30 décembre 2001 3,16 m / 248 m³/s	23 janvier 2018 3,21 m 16 janvier 1955 3,15 m 26 mai 1983 3,09 m	31 décembre 2001 3,20 m / 397 m³/s 24 janvier 2018 3,18 m / 393 m³/s		
		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	5 mai 2013 3,08 m / 293 m³/s	5 mai 2013 2,82 m	20 décembre 1999 3,04 m / 361 m³/s		
		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>	5 octobre 2006 2,84 m / 198 m³/s 3 mars 2007 2,76 m / 190 m³/s	11 mars 2006 2,56 m 5 octobre 2006 2,48 m 3 mars 2007 2,45 m	05 mai 2013 2,83 m / 318 m³/s 15 janvier 2004 2,74 m / 300 m³/s 24 décembre 2010 2,62 m / 276 m³/s		

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC SAMA

TRONCON : SAULX AMONT RIVIERE : SAULX		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	MONTIERS-SUR-SAULX		MOGNÉVILLE	
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
ROUGE ORANGE JAUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>			
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>			
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	14 janvier 2004 1,41 m / 22 m³/s 30 décembre 2001 1,33 m / 19 m³/s 19 décembre 1999 1,27 m / 18 m³/s 05 janvier 2018 1,19 m / 15 m³/s	20 décembre 1999 2,98 m 31 décembre 2001 2,79 m 24 janvier 2018 2,77 m / 65 m³/s 15 janvier 2004 2,73 m / 55m³/s		
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

TRONCON : ORNAIN RIVIERE : ORNAIN		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance							
Vigilance	Définition et conséquences attendues	SAINT-JOIRE		TRONVILLE		VARNEY			
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit		
<div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); background-color: red; color: white; padding: 5px; text-align: center;">ROUGE</div>	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>								
	<div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); background-color: orange; color: white; padding: 5px; text-align: center;">ORANGE</div>	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>							
						19 décembre 1999	2,23 m / 121 m³/s		
		<div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); background-color: yellow; color: black; padding: 5px; text-align: center;">JAUNE</div>	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	29 décembre 2001	0,94 m / 43 m³/s	21 décembre 1993	3,54 m	07 janvier 2018	2,09 m / 104 m³/s
				06 janvier 2018	3,38 m / 78 m³/s	14 janvier 2004	3,38 m / 78 m³/s	24 décembre 2010	1,90 m / 92 m³/s
					19 décembre 1999	3,36 m / 74 m³/s			
<div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); background-color: lightgreen; color: black; padding: 5px; text-align: center;">VERT</div>	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>	05 janvier 2018	0,89 m / 48 m³/s	24 décembre 2010	3,19 m / 68 m³/s				
		14 décembre 1999	0,85 m / 34 m³/s						

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC SAMA

TRONCON : SAULX AVAL RIVIERE : SAULX		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	VITRY-EN-PERTHOIS		
		Crues historiques	Hauteur / Débit	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	17 août 1972	4,47 m	
ORANGE		24 janvier 2018	4,34 m / 198 m³/s	
	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	22 décembre 1993	4,27 m / 218 m³/s	
		25 décembre 2010	4,21 m / 201 m³/s	
1er janvier 2002		4,17 m / 194 m³/s		
JAUNE				
	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>			
VERT				

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

TRONCON : MARNE MOYENNE RIVIERE : MARNE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	LA CHAUSSÉE		CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			5 novembre 1924	5,52 m
				24 janvier 1910	5,42 m
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	13 avril 1983	3,18 m	17 janvier 1955	5,13 m
				13 avril 1983	4,66 m / 630 m³/s
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	27 janvier 2018	3,02 m	28 janvier 2018	4,09 m / 479 m³/s
		10 décembre 2007	2,99 m	31 décembre 1999	3,71 m / 425 m³/s
		13 mars 2006	2,89 m	26 décembre 2010	3,71 m / 412 m³/s
		19 mars 2008	2,81 m	5 février 2013	3,51 m / 357 m³/s
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>				

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

TRONCON : MARNE CHAMPENOISE RIVIERE : MARNE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	REUIL		CHÂTEAU-THIERRY	
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
ROUGE ORANGE JAUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>		Novembre 1924 5,46 m Janvier 1955 5,38 m Janvier 1910 5,35 m	
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		Avril 1983 4,81 m	
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>		29 janvier 2018 2,67 m / 500 m ³ /s 7 février 2013 1,83 m / 360 m ³ /s	1er février 2018 4,20 m
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC SAMA

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

TRONCON : SEINE AMONT RIVIERE : SEINE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	NOD-SUR-SEINE		PLAINES-SAINT-LANGE		BAR-SUR-SEINE	
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
ROUGE ORANGE JAUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>					
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Janvier 2018 2,83 m / 66 m ³ /s Mai 2013 2,70 m / 58 m ³ /s	Janvier 2018 5,55 m (cote influencée par des embâcles)	Janvier 1910 4,10 m 16 janvier 1955 3,72 m 25 janvier 2018 3,20 / 285 m ³ /s 12 mars 2006 2,57 m / 210 m ³ /s			
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Mai 1983 2,37 m / 40 m ³ /s	Mai 2013 2,17 m / 96 m ³ /s	26 décembre 2010 2,30 m / 173 m ³ /s			
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>					

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC SAMA

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

TRONCON : SEINE TROYENNE (1 sur 2) RIVIERE : SEINE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance						
Vigilance	Définition et conséquences attendues	COURTENOT		TROYES FOICY		TROYES TAUXELLES		
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>						
				22 janvier 1910	4,45 m			
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>						
				16 avril 1983	3,37 m			
				Janvier 2018	3,19 m		Janvier 2018 2,61 m	
				09 mai 2013	3,13 m		09 mai 2013 2,52 m	
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>						
			Mai 2013	2,51 m / 151 m ³ /s		22 mai 1985	2,62 m	
			Janvier 2018	2,41 m / 140 m ³ /s		24 décembre 2010	2,49 m / 92 m ³ /s	24 décembre 2010 1,90 m / 49 m ³ /s
			Avril 1983	2,34 m / 128 m ³ /s		25 janvier 2004	2,29 m / 83 m ³ /s	25 janvier 2004 1,74 m / 45 m ³ /s
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>						

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC SAMA

TRONCON : SEINE TROYENNE (2 sur 2) RIVIERE : SEINE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	MERY-SUR-SEINE		
		Crues historiques	Hauteur / Débit	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	16 janvier 1955 3,15 m 28 janvier 2018 2,84 m / 187 m³/s		
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	17 avril 1983 2,66 m 8 mai 2001 2,52 m / 140 m³/s		
		27 janvier 2004 2,46 m / 122 m³/s		
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>			

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC SAMA

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

TRONCON : AUBE AMONT RIVIERE : AUBE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	BAR-SUR-AUBE		
		Crues historiques	Hauteur / Débit	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	Janvier 1910 2,85 m Janvier 2018 2,67 m / 215 m³/s		
ORANGE		06 mai 2013	2,46 m	
	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	Janvier 1955 2,35 m 25 décembre 2010 2,10 m / 118 m³/s		
JAUNE				
	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>			
VERT				

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC SAMA

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

TRONCON : AUBE AVAL RIVIERE : AUBE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	ARCIS-SUR-AUBE		
		Crues historiques	Hauteur / Débit	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	15 janvier 1955 3,81 m 27 janvier 2018 3,68 m / 341 m³/s 14 avril 1983 3,68 m / 300 m³/s		
ORANGE		29 mars 1988	3,56 m / 246 m³/s	
	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	09 mai 2013 3,41 m / 207 m³/s 26 décembre 2010 3,25 m / 146 m³/s		
JAUNE				
	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>			
VERT				

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC SAMA

TRONCON : SEINE BASSÉE CHAMPENOISE RIVIERE : SEINE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	PONT-SUR-SEINE		
		Crues historiques	Hauteur / Débit	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	30 janvier 2018	6,41 m / 435 m ³ /s	
		13 mai 2013	6,28 m / 332 m ³ /s	
		14 avril 1983	6,28 m / 360 m ³ /s	
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	31 mars 1988	6,15 m / 263 m ³ /s	
		10 mars 2007	6,07 m / 228 m ³ /s	
		23 mars 2006	6,05 m / 217 m ³ /s	
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>			

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC SAMA

**Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
GRAND EST
1 rue du Parlement
BP 80556**

51022 Châlons-en-Champagne Cedex

**Tél : 03 51 37 60 00
Fax : 03 51 37 60 01**

